

RAPPORT REFUGE LPO

Agir pour
la biodiversité



COMMANDITAIRE
COMMUNE DE PLOUGASNOU

ÉTANG DE MESQUÉAU - SITE DE LA MÉTAIRIE
IQE ADAPTÉ - 2025

VIVIANE TROADEC



Table des matières

Table des matières	2
Préambule	3
1. Présentation de l'IQE	4
1.1 Objectifs de l'IQE	4
1.2 Limites de l'IQE.....	4
1.3 Indicateurs pris en compte.....	4
1.4 IQE adapté aux refuges LPO	5
1.5 Mise en œuvre sur les sites de la Métairie et de l'étang de Mesquéau.....	6
2. Résultat IQE sur le site de la METAIRIE	7
2.1 Note globale.....	7
2.2 Détail de l'IQE	9
2.2.1 Diversité.....	9
2.2.2 Fonctionnalité	27
2.2.3 Patrimonialité.....	31
2.2.4 Sensibilisation	33
2.3 Bilan de l'IQE.....	35
3. Résultat IQE sur le site de l'étang de Mesquéau	36
3.1 Note globale.....	36
3.2 Détail de l'IQE	38
3.2.1 Diversité.....	38
3.2.2 Fonctionnalité	57
3.2.3 Patrimonialité	60
3.2.4 Sensibilisation	62
3.3 Bilan de l'IQE.....	63
4. Bilan	64

Préambule

La commune de Plougasnou a conclu un partenariat avec la LPO Bretagne en 2021 en engageant deux espaces communaux en refuge LPO. Une première étude naturaliste sur ces refuges, l'étang de Mesquéau et le site de la Métairie, a été produite la première année de la Convention. Cette année, en 2025, conformément à la convention, une seconde étude a été réalisée.

Parce que nos méthodes de travail ont évolué pour répondre de manière plus efficiente aux objectifs des refuges LPO, cette étude 2025 bénéficie d'un calcul IQE « Indice de Qualité Ecologique », adapté aux Refuges LPO. En effet, afin d'obtenir des résultats quantifiables, comparables et mesurables dans le temps, nous avons décidé d'appliquer un protocole basé sur l'Indice de Qualité Ecologique issu de L'UMS Patrimoine du Muséum National d'Histoire Naturelle. Ce protocole a été modifié afin de s'adapter à la nature et à la surface des Refuges LPO sur lesquels nous travaillons. Ainsi, les résultats de cet outil ne sont plus comparables au protocole de base, mais permettent de dégager de manière plus claire les points positifs et les points négatifs à améliorer dans le seul cadre des Refuges LPO.

Le présent rapport s'attache à décrire ce protocole et les résultats. Le dernier volet fera le point sur les actions de gestion à mener.

1. Présentation de l'IQE

Afin de pouvoir faire les meilleurs choix de gestion en faveur de la nature, dans un contexte grandissant d'érosion de la biodiversité, et où il s'agit de « Mieux connaître pour mieux préserver », il est essentiel pour tous, écologues, aménageurs, et gestionnaires du territoire de disposer d'une bonne connaissance des enjeux écologiques. Sur l'emprise foncière qu'ils ont en gestion ou en propriété, ils doivent pouvoir évaluer la biodiversité, mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées en faveur de celle-ci et pouvoir en mesurer les effets dans le temps et l'espace.

Les besoins en diagnostics écologiques pour la préservation des espèces et des écosystèmes conduisent certaines structures à solliciter la collaboration d'organismes scientifiques spécialisés dans le domaine de la biodiversité, tels que l'UMS Patrimoine Naturel (PatriNat).

Les travaux engagés ont notamment permis de développer des outils tels que l'Indice de Qualité Ecologique (IQE) afin d'évaluer la biodiversité et la fonctionnalité écologique des sites dans une optique de suivi temporel et d'aide à l'aménagement et à la gestion.

Pratiquant en Bretagne cette politique à travers les Refuges LPO, de surface généralement plus petite, et en y développant des actions de sensibilisation, il nous apparaît intéressant d'adapter l'outil IQE afin d'offrir à nos partenaires une évaluation plus pertinente et un plan d'action plus précis.

1.1 Objectifs de l'IQE

- Améliorer la connaissance de la biodiversité présente sur le site, afin d'identifier les enjeux écologiques ;
- Favoriser la mise en place de la gestion des espaces la plus favorable pour la biodiversité, compte tenu de l'activité qui est menée sur le site ;
- Intégrer le site dans le territoire, en favorisant sa connexion avec les espaces naturels à proximité et en cohérence avec les politiques publiques en vigueur.

La réalisation périodique d'IQE sur un même site, tous les 5 ans, permet de contribuer à un suivi sur le moyen terme.

1.2 Limites de l'IQE

La méthode IQE :

- ne remplace pas une étude réglementaire,
- n'offre qu'une vision partielle des espèces présentes, y compris au sein des groupes taxonomiques cibles (flore, oiseaux, amphibiens, reptiles, rhopalocères, odonates),
- ne permet pas de détecter toutes les espèces patrimoniales et/ou réglementées de l'aire d'étude,
- ne prend pas en compte les enjeux écologiques spécifiques aux périodes automnales et hivernales (oiseaux migrateurs, hivernants, gîtes de chiroptères, par exemple),
- ne permet pas de comparaisons inter-sites (sauf dans le cas de sites de même superficie et situés dans un même contexte écologique : même altitude, même climat, même occupation du sol dans et autour du site, même histoire, etc.),
- ne s'applique pas au domaine marin et aux territoires d'Outre-mer ;
- ne permet pas le suivi fin d'une espèce (par exemple, une espèce patrimoniale sur un site donné) ;
- ne permet pas une évaluation fonctionnelle de l'insertion dans les réseaux écologiques ;
- ne donne pas une évaluation précise de l'état de conservation des habitats naturels.

1.3 Indicateurs pris en compte

Les indicateurs retenus pour évaluer ces trois thématiques sont ceux qui, dans l'état actuel des connaissances :

- sont les plus pertinents, les plus robustes et les plus sensibles ;
- sont relativement faciles et rapides à évaluer sur le terrain ;
- sont les plus complémentaires et non redondants ;

- délivrent une information facilement compréhensible.

Thém	Sous-thématiques	Indicateurs	Critères
Diversité	Diversité des habitats naturels	Nombre d'habitats naturels sur le site	Valeurs de référence observées sur les sites IQE/IPE (selon la typologie EUNIS XX.xx)
	Diversité des oiseaux	Nombre d'espèces d'oiseaux sur le site	Valeurs de référence observées sur les sites IQE/IPE
Fonctionnalité	Non-artificialisation	Surface du site non-artificialisée (en %)	Liste des habitats (selon la typologie EUNIS XX.xx) à considérer
	Espèces Végétales Exotiques Envahissantes	Surface occupée sur le site (en %) et impacts potentiels	Listes régionales (CBN)
	Potentiel d'accueil	Diversité des micro-habitats Densité des micro-habitats Atteintes	Liste des micro-habitats et des atteintes potentielles à considérer
	Perméabilité	Perméabilité à l'intérieur du site	Liste des éléments à considérer
	Réseaux écologiques	Cohérence des aménagements / Insertion dans le paysage	Liste des éléments à considérer
Patrimonialité	Patrimonialité des habitats	Surface occupée par des habitats patrimoniaux (en %)	Habitats d'intérêt communautaire et /ou déterminants de ZNIEFF
	Patrimonialité des espèces	Nombre d'espèces patrimoniales	Listes rouges de l'UICN : Espèces déterminantes de ZNIEFF, Directives européennes

Indicateurs et critères pris en compte par thématiques dans l'IQE

Les taxons à inventorier de façon systématique pour l'IQE sont la flore, les oiseaux, les amphibiens, les reptiles, les rhopalocères et les odonates.

Tout en visant l'exhaustivité, les inventaires doivent mettre en avant en premier lieu la présence d'espèces patrimoniales.

Les espèces floristiques recensées viendront aussi compléter le diagnostic en ce qui concerne les habitats naturels, selon la présence d'espèces caractéristiques de certains habitats, ou révélatrices de dysfonctionnements.

Ces 6 taxons différents ont été choisis car :

- ils reflètent différents compartiments des écosystèmes,
- comportent chacun des espèces euryèces (généralistes) et d'autres espèces plus ou moins sténoèces (spécialistes),
- offrent une vision complémentaire entre eux,
- sont relativement faciles et rapides à inventorier,
- peuvent être inventoriés en routine par la plupart des structures naturalistes.

1.4 IQE adapté aux refuges LPO

La surface des refuges s'étend de moins de 1 hectare à plus de 10 hectares (l'IQE de base est réservé à des espaces plus grands de l'ordre de 10 à 100 hectares).

Conséquences :

- La pression d'inventaire passe de 6 jours à 3 jours de terrain environ.
- La flore n'est pas recensée systématiquement, sauf espèces patrimoniales.
- Tous les autres indicateurs de l'IQE sont conservés.
- Absent de l'IQE de base, la richesse totale des groupes faunistiques hors oiseaux sont comptabilisés (rhopalocères, odonates, orthoptères, reptiles). Les amphibiens et chauves-souris pourront être étudiés en option, augmentant ainsi la note.
- Le volet sensibilisation est pris en compte.
- La note globale présente dans l'IQE première version est conservée. Aussi, cette première version a été adaptée à partir de la seconde, notamment en ce qui concerne l'évaluation des indicateurs et des critères. Ainsi, l'évaluation des indicateurs peut toujours servir à calculer un IQE de seconde version.

Périodes d'inventaires de l'IQE adapté aux refuges LPO

1.5 Mise en œuvre sur les sites de la Métairie et de l'étang de Mesquéau

Les visites sur le terrain se sont étalées du début du printemps à la fin de l'été 2025 afin de couvrir l'ensemble de la saison de reproduction et de contrôler chaque indicateur.

Dates des sessions d'inventaires sur le site de la Métairie :

- 1 27 mars 2025
- 2 25 avril 2025
- 3 5 mai 2025
- 4 10 juillet 2025
- 5 29 septembre 2025

Dates des sessions d'inventaires sur le site de l'étang de Mesquéau :

- 1 27 mars 2025
- 2 25 avril 2025
- 3 5 mai 2025
- 4 3 juillet 2025
- 5 25 septembre 2025

Ces visites se sont déroulées sous une météo favorable, sans pluie ni vent excessif en privilégiant les journées ensoleillées.

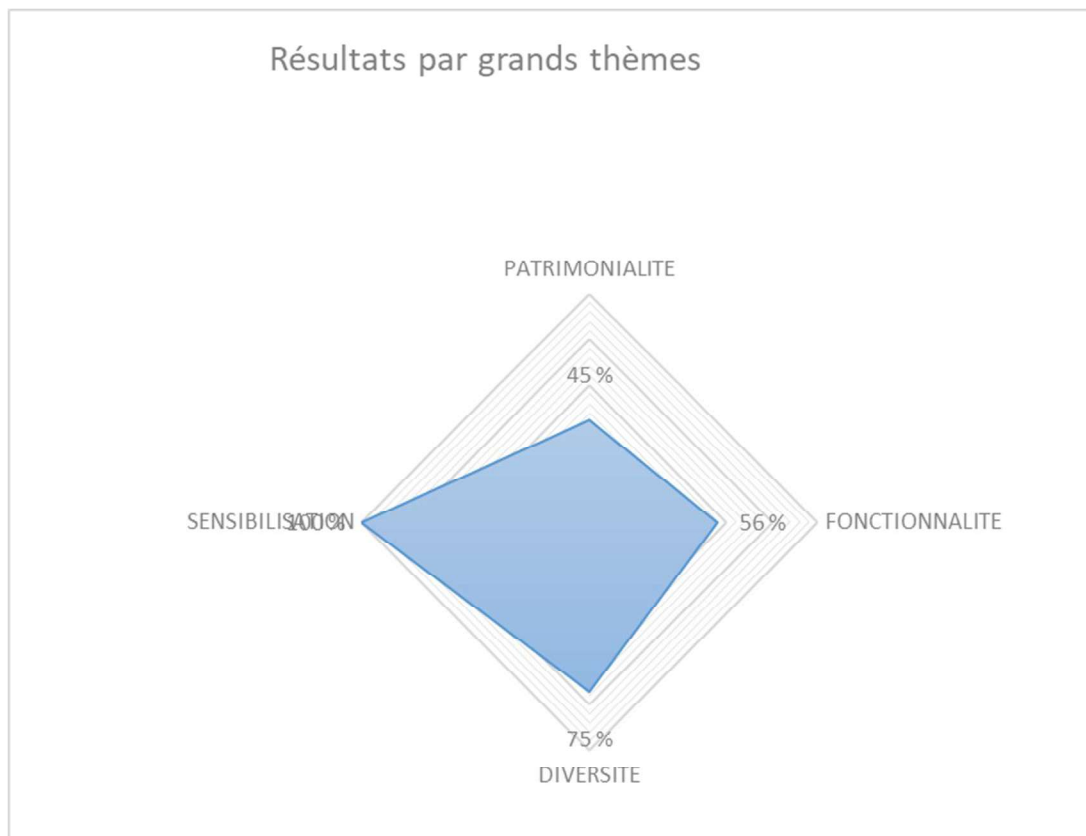
2. Résultat IQE sur le site de la METAIRIE

2.1 Note globale

Sur ce site de 3,8 hectares la note globale obtenue est de 66,4 sur 100.

Le refuge de la Métairie est aménagé sur sa moitié Nord dans le but d’offrir un espace récréatif agréable aux habitants, mais même sur cet espace urbain, la gestion différenciée donne une allure champêtre à l’ensemble. Des plantations ont été réalisées, actuellement les arbres sont encore jeunes, mais le paysage devrait encore gagner en naturalité dans les années à venir avec le développement de ces plantations ; Sa partie Sud, occupée par un boisement de feuillus et une saulaie riveraine du cours d’eau est traversée par un cheminement sur une partie mais globalement cet espace naturel profite d’une grande tranquillité. Accessible depuis le bourg, le lieu est fréquenté par les habitants et riverains qui peuvent profiter d’un espace naturel aux faciès variés. En ce sens, le site de la Métairie présente un enjeu fort pour la sensibilisation à la nature et constitue un espace de bien être accessible à tous grâce à ces cheminements stabilisés.

	note max	note obtenue	% note max
HABITAT PATRIMONIAUX	10	10	100 %
DIVERSITE DES HABITATS	25	25	100 %
POTENTIEL D'ACCUEIL	5	5	100 %
RICHESSSE AVIFAUNISTIQUE	10	8	80 %
RICHESSSE FAUNISTIQUE (autres)	20	8	40 %
TAXONS PATRIMONIAUX	30	8	27 %
ESPECE EXOTIQUE ENVAHISSANTE	0	-4	25 %
NON ARTIFICIALISATION	4	3	75 %
RESEAUX ECOLOGIQUES	12	6	50 %
PERMEABILITE DU SITE	4	4	100 %
SENSIBILISATION	20	20	100 %
	140	93	
NOTE GLOBALE IQE /100		66,4	



Le diagramme ci-dessus permet d'évaluer les points forts et les points faibles en fonction des 4 grands thèmes retenus que sont la patrimonialité, la fonctionnalité, la diversité et la sensibilisation.

On note tout de suite les deux points forts du lieu que sont le support de sensibilisation à la nature que constitue le refuge, axe largement investi par la commune de Plougasnou, et son caractère diversifié. En effet, l'espace est occupé par une diversité de petits milieux aux faciès variés, plus ou moins anthropisés. On notera aussi la présence de milieux humides diversifiés qui enrichissent la diversité du lieu.

La patrimonialité, est légèrement en dessous de la moyenne. Les habitats patrimoniaux s'élèvent à 31% de la surface du site, mais n'ont par contre pas de grande surface et n'offrent donc pas la place aux cortèges faunistiques associés à ces milieux plus originaux. En effet, l'essentiel du refuge est dominé par des espaces de boisements de feuillus anciens ou de parcs urbains, et ce sont essentiellement les cortèges liés à ces deux grands types de milieux que l'on retrouve, avec une grande proportion d'espèces communes. Par ailleurs, la patrimonialité est probablement sous-évaluée et des recherches spécifiques de certains groupes taxonomiques permettraient d'affiner la note et de l'augmenter.

Enfin la fonctionnalité du site dépasse un peu la moyenne, cette note est limitée par le contexte urbain du site. La fragmentation des habitats naturels constitue un obstacle à la faune terrestre notamment. Mais on souligne que le site reste connecté à la Trame Verte et Bleue sur sa partie Sud, et est connecté à la vallée du Pontplaincoat, puisque la Métairie constitue la zone de source d'un de ses affluents.

2.2 Détail de l'IQE

2.2.1 Diversité

Habitats naturels

12 habitats naturels (sous-habitats compris) ont été recensés sur le site et comptabilisés dans l'IQE. Le site est dominé par les boisements diversifiés (chênaies atlantiques et saulaie riveraine) et les zones herbacées, essentiellement représentées par les pelouses. Les zones très artificialisées occupées par les routes, cheminements, parkings et tous les espaces récréatifs occupent 15% de la surface totale du refuge. Sont également présents, en moindre mesure, des espaces de friches représentés par les ronciers, les végétations hautes de zone humide (mégaphorbiaie) et les espaces colonisés par la Fougère aigle ; Les milieux aquatiques sont également présents avec une faible représentation en termes de surface puisqu'ils sont essentiellement constitués du linéaire de cours d'eau, étroit sur cette zone.

Le tableau ci-dessous renseigne la surface pour chaque habitat.

Seuls les habitats surlignés en vert ont été comptabilisés dans le calcul de l'IQE comme habitats naturels¹, car réellement significatifs et termes de surface et/ou de fonctionnalité, soit 12 au total dont 5 jugés comme patrimoniaux (rouge). L'ensemble de ces habitats sont diversifiés et en bon état de conservation. On notera tout de même que certains d'entre eux pourraient perdre leur intérêt ou leur fonctionnalité. Notamment la Communauté à grandes herbacées des prairies humides, ou mégaphorbiaie tend à diminuer fortement. Et le cours d'eau présente des signes d'érosion sur ses rives, et constitue un exutoire d'eaux de ruissellement chargées en nutriments et potentiellement d'autres substances peu favorables à la biodiversité et l'équilibre de la rivière.

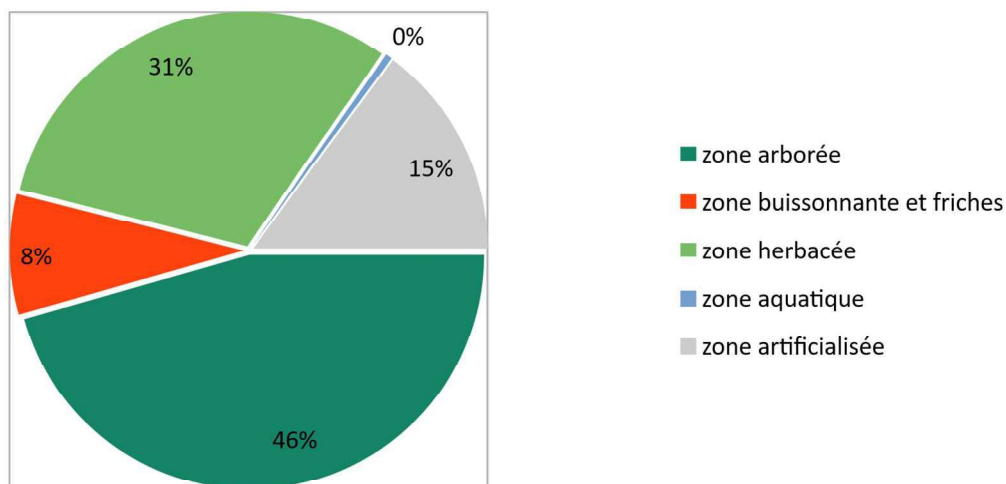
¹ Le verger planté a été comptabilisé comme habitat naturel car il présente une strate prairiale, gérée de façon extensive.

CODE EUNIS/DENOMINATION	Surface:m2
Habitats naturels comptabilisés dans l'IQE	24467
Milieux aquatiques	
C2.27 Végétations mésotrophes des cours d'eau à débit rapide	147
C1.3 Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	12
Zones herbacées	
E2.11 Pâturages ininterrompus	1574
E2.64 Pelouses des parcs	8334
E2.21 Prairies de fauche atlantique	872
Friches, ronciers	
E5.31 Formations à Pteridium aquilinum	348
F3.131 Ronciers	1417
E5.421 Communautés à grandes herbacées occidentales némorales des prairies humides	1124
Boisements	
FA.3 Haies d'espèces indigènes riches en espèces	251
G1.11 Saulaies riveraines	9022
G1.A11 Chênaies atlantiques mixtes à Hyacinthoides non-scripta	6642
Habitats horticoles ou cultivés	
I1.52 Jachères non inondées et communautés rudérales	1839
I2.11 Parterres et massifs d'arbustes des jardins publics	343
G1.D4 Vergers d'arbres fruitiers	1219
Zones artificialisées	
J1.3 Bâtiments publics des zones urbaines et périphériques	16
J4.6 Surfaces pavées et espaces récréatifs	4482
J2.5 Délimitations construites	143
J4.2 Réseaux de transports et autres zones de construction à surface dure	535
Surface Totale	38320

La diversité des habitats étant supérieure à 9, cet indicateur obtient la note maximale, soit 25/25.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	1 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	> 9	
DIVERSITE DES HABITATS (carto)	5	10	15	20	25	25/25

Occupation du sol simplifiée



Le site de la Métairie est caractérisé par un faciès très aménagé au Nord, avec la présence d’espaces ouverts et d’espaces très artificialisés, et une partie boisée plus spontanée au Sud. Le cours d’eau et sa saulaie riveraine, ainsi que tous les habitats naturels riverains constituent un réservoir de biodiversité pour la commune de Plougasnou.

L’accessibilité de ce site aux habitants est un atout majeur en termes de lien offert à la nature, on peut en effet le rejoindre à pied du bourg, situé à proximité immédiate. La promenade aménagée offre une vue sur des habitats naturels diversifiés et riches. La gestion naturelle de l’espace est assumée, les prairies et espaces en fauche tardive peuvent s’épanouir tard en saison. Les espaces communément appelées friches trouvent également une place sur ce refuge et même certains points de vue sont aménagés pour les valoriser à l’image du platelage qui traverse la friche humide, aussi dénommé mégaphorbiaie ou encore communauté à grandes herbacées des prairies humides.



Cartographie des grands types d'habitats naturels la Métairie - Plougasnou - 2025

- zone refuge
- Arbres et arbustes isolés
- Habitats_Eunis**
- Cours d'eau
- Haies d'espèces indigènes riches en espèces
- Chênaies atlantiques mixtes à Hyacinthoides non-scripta
- Vergers d'arbres fruitiers
- Saulaies riveraines
- Communautés à grandes herbacées des prairies humides
- Ronciers
- Jachères non inondées et communautés rudérales
- Formations à Pteridium aquilinum
- Pelouses des parcs
- Prairies de fauche atlantique
- Pâturages ininterrompus
- Surfaces pavées et espaces récréatifs
- Réseaux routiers
- Bâtiments publics des zones urbaines et périphériques
- Parterres et massifs d'arbustes des jardins publics
- mares permanentes



0 25 50 m



Les habitats en image :



Reliquat de la communauté à grandes herbacées de prairies humides, ou autrement dénommée « mégaphorbiaie ». L'espace tend à être colonisé par les saules et le milieu herbacé recule.



Sous-bois tapissé de ronces de la chênaie atlantique



Parcelle en éco-pâturage



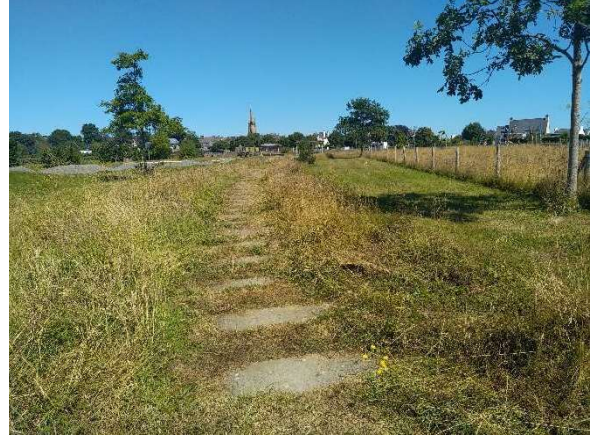
Saulaie



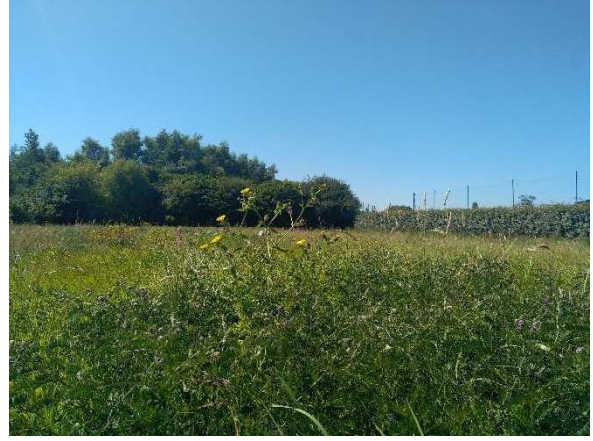
Le mobilier urbain s'insère dans des espaces semés de fleurs, offrant ainsi un aspect champêtre au lieu et permettant aux papillons et autres insectes friands de nectar d'y faire étape.



Dans le petit verger on voit des bandes de graminées montées en épi grâce à la fauche tardive opérée en gestion différenciée.



Gestion différenciée des espaces en herbe avec des zones plus maîtrisées aux abords des sentiers et de vastes espaces non fauchés, l'opération a été profitable au papillon Demi-deuil notamment observé grâce à ce nouveau mode de gestion.



Prairie gérée en fauche tardive, une diversité floristique peut s'exprimer et accomplir son cycle offrant des ressources nutritives et des supports de ponte pour les insectes



Exemple de cheminements et d'aménagements avec des arbres isolés sur la partie la plus aménagée du site

Exemple de délimitation d'espaces au moyen de gabions de pierres favorables au Lézard des murailles

Avifaune

35 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site. Parmi elles, 27 sont considérées comme nicheuses probables ou certaines, 1 nicheuse possible, et 5 espèces nicheuses à l'extérieur du site mais s'alimentent ou se reposent sur le refuge. Le refuge LPO de la Métairie constitue le domaine vital de l'ensemble des espèces. Cet espace naturel soutient également la faune du bâti nicheuse aux abords immédiats comme les Hirondelles et Martinets. 34 espèces ont été comptabilisées dans l'IQE. Seule une espèce, de passage en altitude, n'ayant pas de lien direct au site, a été écarté du calcul (le Goéland argenté).

Parmi les espèces nicheuses et nicheuses possibles, 6 sont considérées comme patrimoniales.

Avec 34 espèces comptabilisées pour l'IQE, cet indicateur obtient la note de 8/10.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	1 à 15	16 à 30	31 à 45	46 à 60	61 ou +	
RICHESSE AVIFAUNISTIQUE	2	6	8	9	10	34 8/10

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	statut sur site	Espèce protégée (2009)	RBR (2021)	LRR 2021	LR FR NICHEUR (2016)	Tendances STOC depuis 1989
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	-22%
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Npo	Article 3	Modérée	LC	LC	+ 1%
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	non connu	Article 3	Elevée	LC	NT	+ 132% non significatif (-13% depuis 10 ans)
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Npr	Article 3	Modérée	NT	VU	-64%
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	+ 69% (-11% depuis 10 ans)
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nce	Article 3	Elevée	LC	VU	-33%
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Nce à proximité/Alim	Article 3	Modérée	LC	LC	- 28%
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	Npr	Chassable	Modérée	LC	LC	+3% (- 9 % depuis 10 ans)
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Npr	Chassable	Modérée	LC	LC	-16%
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	+ 41 %
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Npr	Chassable	Modérée	LC	LC	+ 65 %
Goéland argenté *	<i>Larus argentatus</i>	de passage	Article 3		VU	NT	-51% depuis 10 ans
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Npr	Chassable	Modérée	LC	LC	-19%
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Npr	Chassable	Modérée	LC	LC	+128% (+ 1% depuis 10 ans)
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Nce à proximité/Alim	Article 3	Modérée	LC	NT	- 39% (- 33% depuis 10 ans)
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Nce à proximité/Alim	Article 3	Modérée	LC	NT	-42%
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	VU	-68%
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Nce à proximité/Alim	Article 3	Modérée	LC	NT	+ 21% (- 40% depuis 10 ans)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Nce	Chassable	Modérée	LC	LC	+ 30% (- 5% depuis 10 ans)
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Nce	Article 3	Modérée	LC	LC	-8%
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	+79%
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nce	Article 3	Modérée	LC	LC	+33%
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Nce	Article 3	Modérée	LC	LC	+51%
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Nce	Chassable	Modérée	LC	LC	-62%
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia "urbicum"</i>	Nce à proximité				NE	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Nce	Chassable	Modérée	LC	LC	+ 169% (+34% depuis 10 ans)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nce	Article 3	Modérée	LC	LC	+1%
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nce	Article 3	Modérée	LC	LC	-33%
Roitelet à triple bandeau *	<i>Regulus ignicapilla</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	- 25% (+ 3% depuis 10 ans)
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Nce	Article 3	Modérée	LC	LC	+39%
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	VU	-54%
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	- 27% (-14% depuis 10 ans)
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Npr	Chassable	Modérée	LC	LC	+ 379% (-3% depuis 10 ans)
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	+ 8% (- 28 % depuis 10 ans)
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Npr	Article 3	Elevée	VU	VU	-42%

Remarque comparative avec le diagnostic initial :

En 2021, le premier inventaire faisait état de 31 espèces contactées dont 23 nicheuses. Par rapport au diagnostic initial on notera le même cortège mais l'arrivée ou la détection nouvelle du Roitelet à triple bandeau, du Pic vert et de la Bouscarle de cetti. Cette dernière a été contactée en septembre dans un milieu favorable à sa reproduction. Bien que la période à laquelle elle ait été entendue ne correspond pas à la saison de reproduction, le contact sur site avec cette espèce laisse présager une installation possible, en effet très sédentaire, il se pourrait que des tentatives de reproduction se confirment à l'avenir. Hors l'espèce présente un statut quasi menacé à l'échelle nationale et la Bretagne porte une responsabilité élevée pour sa conservation. La protection de la friche où elle a été contactée sera essentielle pour son installation car c'est dans les espaces les plus denses, de ronces, buissons et souvent prunelliers que l'espèce se plaît, mais également dans les habitats humides enfrichés ou denses en roseaux. Fréquente sur le trait de côte, riche en fourrés et dans les vallées abruptes des falaises littorales, l'espèce est moins présente en recul, aussi son installation à la Métairie serait une donnée intéressante augurant un avenir favorable pour l'espèce si elle arrive à s'installer dans ce type de milieu, en retrait du trait de côte, et peu étendu.

Remarque sur les nichoirs mis en place :

Des nichoirs artificiels ont été installés en 2024 grâce à l'implication de la commune et des élèves de BTS GPN de Suscinio à Morlaix : 1 nichoir triple à Moineaux, 2 nichoirs semi-ouverts, 1 nichoir à balcon 28mm, 1 nichoir à balcon 32mm.

Un rouge-gorge et un couple de mésange charbonnière ont occupé des nichoirs artificiels en 2025

Nce : Nicheur certain	
Npr : Nicheur probable	
Npo : Nicheur possible	
Espèce patrimoniale	
RBD : Responsabilité Biologique Départementale	
RBR : Responsabilité Biologique Régionale	
LRR : Liste Rouge Régionale	
LRN : Liste Rouge Nationale (France)	
STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs	

Article 3 : accordant un statut de protection à l'espèce mais aussi à ses sites de reproduction et ses aires de repos
Article 6 : autorisations exceptionnelles de désairage de jeunes pour l'exercice de la chasse au vol.
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
NT : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
VU : Vulnérable
EN : En danger
CR : En danger critique
NA : Non applicable
DD : Données insuffisantes

Directive oiseaux :
A1 : Espèces mentionnées à l'annexe I qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
A2/A : Espèces énumérées à l'annexe II pouvant faire l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale. Les espèces de la partie A peuvent être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.
A2/B : Espèces énumérées à l'annexe II pouvant faire l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale. Les espèces de la partie B, peuvent être chassées seulement dans les États membres pour lesquels elles sont mentionnées.
A3/A : Espèces visées par l'annexe III pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et morts ne sont pas interdits, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.
A3/B : Espèces visées par l'annexe III pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et morts peuvent être autorisés par les états membres avec des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.



Bouvreuil pivoine (A. Violla)



Chardonneret élégant (P. Pulce)



Roitelet à triple bandeau (O. Retail)



Pinson des arbres (O. Retail)



Pic vert (F. Schneider)



Bouscarle de cetti (C. Ménardi)

Autres taxons hors avifaune

Chiroptères

Aucun inventaire concernant ce groupe faunistique n'a été effectué en 2025 (non prévu dans la convention, possible en option). A titre d'information, plusieurs arbres présentent des caractéristiques propices à l'accueil des chauve-souris (écorces décollées, cavités). Mais seule une analyse fine de ces cavités permettrait d'identifier les gîtes à chauve-souris.

Amphibiens

Aucun inventaire concernant ce groupe faunistique n'a été effectué en 2025 (non prévu dans la convention, possible en option). Le site offre dorénavant un nouveau milieu de reproduction pour ces espèces grâce au projet de création d'une mare mené à bien en 2024 grâce à l'implication de la commune et des élèves de BTS GPN de Suscinio à Morlaix. Des données opportunistes, menées en même temps que les autres passages, sans protocole spécifique, ont été enregistrées.

Nom vernaculaire	Nom latin	RBR (2015)	LRR (2015)	LRN (2015)	Statut de protection national	Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Mineure	NT	LC	Articles 5 & 6	Annexe III	Annexe V
Grenouilles vertes	<i>Pelophylax kl.esculentus</i>	Mineure	DD	NT	Article 5	Annexe III	Annexe V
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Mineure	LC	LC	Article 3	Annexe III	/
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Mineure	LC	LC	Article 3	Annexe III	/

LRN : Liste rouge nationale

LRR : Liste rouge régionale

RBR : Responsabilité Biologique Régionale

RBD : Responsabilité Biologique Départementale

NA : non applicable

DD : données insuffisantes

LC : préoccupation mineure

NT : quasi-menacé

VU : vulnérable

EN : en danger

<u>Protégée au niveau national :</u>
Article 2 : accordant un statut de protection à l'espèce mais aussi à ses sites de reproduction et ses aires de repos
Article 3 : n'accordant un statut de protection qu'aux seuls individus
Article 5 : n'accordant un statut de protection qu'aux seuls individus adultes
Article 6 : Des dérogations aux interdictions de colportage, de mise en vente, de vente ou d'achat, d'utilisation commerciale de spécimens de grenouilles rouses (<i>Rana temporaria</i>) peuvent être accordées à des établissements pratiquant la pêche ou la capture de grenouilles
<u>Convention de Berne :</u>
Annexe II : espèces animales strictement protégées dont les états signataires doivent assurer la conservation par des mesures législatives et réglementaires.
Annexe III : espèces animales dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection.
<u>Directive Habitats-Faune-Flore :</u>
Annexe II : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.
Annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
Annexe V : espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Remarque comparative avec le diagnostic initial :

En 2021, la Grenouille rousse et le Triton palmé avait été repérés mais en moindre effectifs. La mare a permis une augmentation forte de la population de Tritons palmés, abondants sur site dorénavant et deux nouvelles espèces ont été inventoriées dans la mare : la Grenouille verte indéterminée et la salamandre tachetée, deux espèces également abondantes sur site au niveau de la mare.

Reptiles

Aucune recherche spécifique (mise en place d'un protocole adapté) concernant ce groupe faunistique n'a été effectué en 2025 (non prévu dans la convention, possible en option). Cependant des recherches spécifiques ont été menées en 2023 sur le site avec la participation et l'engagement d'élèves de BTS GPN.

Nom français	Nom scientifique	RBR (2015)	LRR (2015)	LRN (2015)	Statut de protection national	Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Mineure	DD	LC	Article 2	Annexe II	Annexe IV
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Mineure	LC	LC	Article 3	Annexe III	/

LRN : Liste rouge nationale
LRR : Liste rouge régionale
RBR : Responsabilité Biologique Régionale
RBD : Responsabilité Biologique Départementale
NA : non applicable
DD : données insuffisantes
LC : préoccupation mineure
NT : quasi-menacé
VU : vulnérable
EN : en danger

<u>Protégée au niveau national</u> :
Article 2 : accordant un statut de protection à l'espèce mais aussi à ses sites de reproduction et ses aires de repos
Article 3 : n'accordant un statut de protection qu'aux seuls individus
Article 5 : n'accordant un statut de protection qu'aux seuls individus adultes
Article 6 : Des dérogations aux interdictions de colportage, de mise en vente, de vente ou d'achat, d'utilisation commerciale de spécimens de grenouilles rouses (<i>Rana temporaria</i>) peuvent être accordées à des établissements pratiquant la pêche ou la capture de grenouilles
<u>Convention de Berne</u> :
Annexe II : espèces animales strictement protégées dont les états signataires doivent assurer la conservation par des mesures législatives et réglementaires.
Annexe III : espèces animales dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection.
<u>Directive Habitats-Faune-Flore</u> :
Annexe II : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation .
Annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte .
Annexe V : espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Remarque comparative avec le diagnostic initial :

Des plaques ont été posées dans des milieux favorables en 2023 afin de faciliter la détection des espèces discrètes. Ce protocole adapté a permis de trouver l'Orvet fragile et le Lézard des murailles alors qu'aucun reptile n'avait été inventorié dans le diagnostic initial.

Lépidoptères (rhopalocères)

15 espèces de papillons de jour ont été recensées lors de l'étude. Aucune n'est considérée comme patrimoniale.

Nom vernaculaire	Nom latin	Plante hôte	Habitat naturel	Période de vol
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	Cypéracées, poacées	Lisières forestières et boisements clairs	Juillet à septembre
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	Petites Fabacées	Milieux ouverts et semi-ouverts	Avril à octobre
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	Geraniacées	Pelouses, prairies et friches herbacées	Avril à octobre
Demi deuil	<i>Menalargia galathea</i>	Centaurées, chardons et scabieuse	Milieux ouverts et semi-ouverts	Juin à août
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Poacées	Milieux ouverts et semi-ouverts	Avril à septembre
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	Poacées	Milieux ouverts et semi-ouverts	Mai à octobre
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	Ortie	Lisières et friches herbacées humides	Février à octobre
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	Chèvrefeuille	Lisières forestières et boisements clairs	Juin à septembre
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	Ortie	Pelouses, prairies et friches herbacées	Février à octobre
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	Brassicacées	Milieux ouverts et semi-ouverts	Mars à novembre
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	Brassicacées	Milieux ouverts et semi-ouverts	Mars à octobre
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	Brassicacées	Milieux ouverts et semi-ouverts	Mars à octobre
Robert le diable	<i>Polygonia c-album</i>	Saules, ormes, orties, houblon...	Lisières forestières et boisements humides	Février à octobre
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	Poacées	Lisières forestières et boisements clairs	
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Ortie	Milieux ouverts et semi-ouverts	Mars à novembre

Remarque comparative avec le diagnostic initial :

7 espèces avaient été inventoriées en 2021. L'augmentation sensible de la diversité peut être en partie expliquée par de meilleures conditions météorologiques mais pas uniquement dans ce cas. La gestion par fauche tardive des espaces en herbe a augmenté l'attractivité du site pour ces espèces. Le terrain de Tir à l'arc, où les tontes sont plus espacées qu'en 2021 concentrent les observations d'Azuré commun et Collier de corail. On notera aussi une très nette différence dans la densité d'individus, nombreux en 2025 comparé aux quelques individus observés en 2021.



Vulcain (O. Retail)



Robert le Diable (O. Retail)



Collier de corail (M. Terrien)



Demi-deuil (A. Violla)

Odonates

Une seule espèce d'odonate a été recensée sur le site.

Nom vernaculaire	Nom latin	Liste rouge régionale (2019)	Responsabilité Biologique Régionale	Habitat naturel	Période de vol
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	LC	mineure	Eaux courantes aux berges boisées	Mai à aout

NA : non applicable	LRN : Liste rouge nationale
DD : données insuffisantes	LRR : Liste rouge régionale
LC : préoccupation mineure	RBR : Responsabilité Biologique Régionale
NT : quasi-menacé	RBD : Responsabilité Biologique Départementale
VU : vulnérable	
EN : en danger	
CR : en danger critique d'extinction	



Caloptéryx vierge (O. Retail)

Orthoptères

8 espèces d'orthoptères (criquets, grillons et sauterelles) ont été recensées sur le site. Aucune n'est considérée comme patrimoniale. L'ensemble de ces espèces est commun en Bretagne.

Nom vernaculaire	Nom latin	IP Nat	IP Db	Habitats
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	4	4	Prairies, fossés
Criquet des patures	<i>Pseudochortippus parallelus</i>	4	4	Ubiquiste
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	4	4	Pelouses, bords chemins
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	4	4	Prairies, fossés
Grande sauterelle	<i>Tettigonia viridissima</i>	4	4	Partout
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	4	4	Buissons
Pholidoptère cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	4	4	Haies, clairières, fossés
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>	4	4	Milieus humides acides, clairières, chemins forestiers, abords des tourbières, prairies et pâturages.

Indices de priorité des espèces au niveau national et par domaines biogéographiques

IP Nat : Indices de priorité des espèces au niveau national

IP Db : Indices de priorité des espèces par domaines biogéographiques

Priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes

Priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction

Priorité 3 : espèces menacées, à surveiller

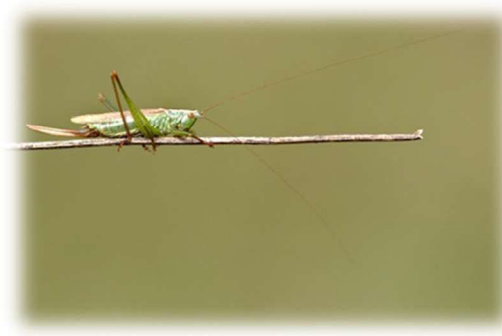
Priorité 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances

Remarque comparative avec le diagnostic initial :

On retrouve la même diversité spécifique qu'en 2021, hormis le Méconème tambourinaire qui n'a pas été revu. Cette espèce est arboricole et pas évidente à détecter, il est presque certain qu'elle soit toujours présent le milieu n'ayant pas changé.



Criquet des pâtures (*O. Retail*)



Conocéphale bigarré (*A. Vialla*)



Tétrix forestier



Grande sauterelle verte

Mammifères terrestres

Aucun inventaire spécifique concernant ce groupe faunistique n'a été effectué en 2025 (non prévu dans la convention, possible en option). Néanmoins nous disposons de quelques données opportunistes enregistrées lors des autres prospections. Aucune de ces espèces n'est considérée comme patrimoniale.

Nom français	Nom scientifique	RBR (2015)	LRR (2015)	LRN (2017)	Statut de protection	Chasse, nuisible	Espèce déterminante Bretagne	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Mineure	LC	LC	/	Chassable	/	/	Annexe III
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Mineure	LC	LC	/	Chassable	/	/	/
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	Mineure	LC	LC	/	Chassable	/	Annexe V	Annexe III
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Mineure	LC	LC	/	Nuisible	/	/	/
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	Mineure	LC	LC	/	/	/	/	/

NA : non applicable	LRN : Liste rouge nationale
DD : données insuffisantes	LRR : Liste rouge régionale
LC : préoccupation mineure	RBR : Responsabilité Biologique Régionale
NT : quasi-menacé	RBD : Responsabilité Biologique Départementale
VU : vulnérable	
EN : en danger	
CR : en danger critique d'extinction	
Protégée au niveau national : Mammifère protégé sur l'ensemble du territoire français selon l'arrêté du 23 avril 2007.	
Nuisible : espèce figurant : dans l'arrêté du 3 avril 2012 fixant la liste (...) des animaux d'espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ; dans l'arrêté du 3 avril 2012 fixant la liste (...) des animaux d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles par arrêté du préfet ; ou dans l'arrêté du 3 août 2012 (...) fixant la liste (...)	
Chassable : espèce figurant dans l'arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces gibiers dont la chasse est autorisée.	
Espèces déterminantes pour la Bretagne : espèces déterminantes pour la réalisation des inventaires ZNIEFF en Bretagne.	
Convention de Berne :	
Annexe II : espèces animales strictement protégées dont les états signataires doivent assurer la conservation par des mesures législatives et réglementaires.	
Annexe III : espèces animales dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection.	
Directive Habitats-Faune-Flore :	
Annexe II : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation .	
Annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte .	
Annexe V : espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.	

Bilan taxons hors avifaune (chiroptères, reptiles, amphibiens, rhopalocères, odonates, orthoptères)

Chiroptères	0
Mammifères terrestres	5
Amphibiens	4
Reptiles	2
Rhopalocères	15
Orthoptères	8
Odonates	1
TOTAL	35

Avec 35 taxons cet indicateur obtient la note de 8/20.

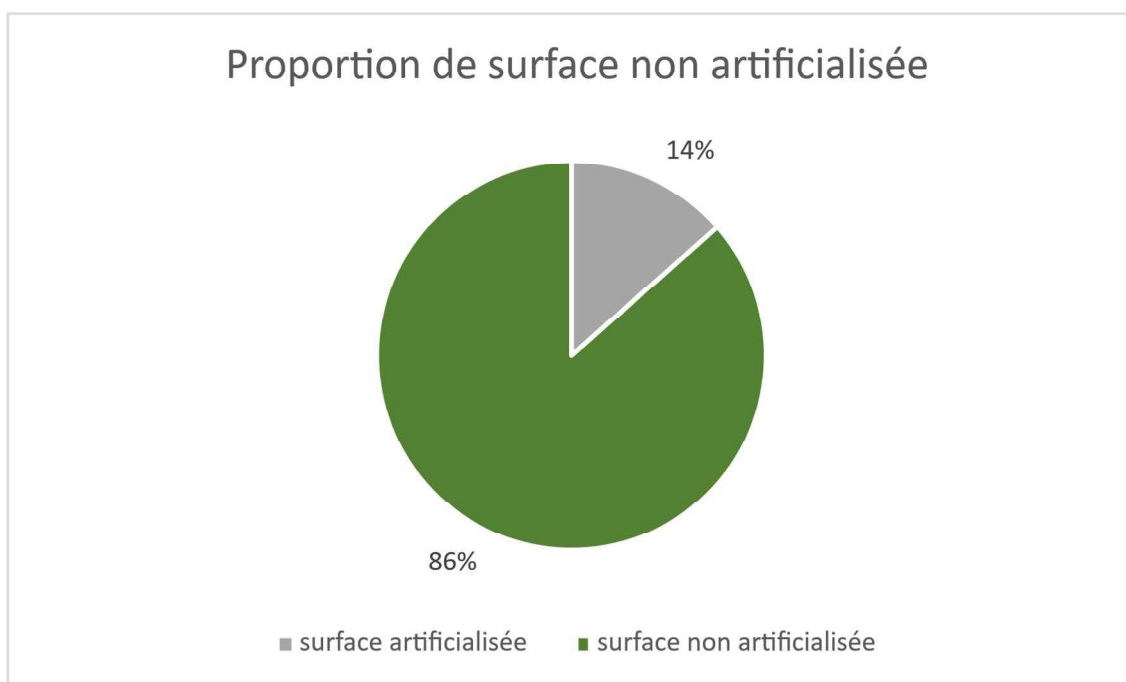
INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	1 à 20	21 à 40	41 à 60	61 à 80	81 ou +	
RICHESSSE FAUNISTIQUE insectes /reptiles (amphibiens / chiro en option)	4	8	12	16	20	35 8/20

Des recherches plus poussées révéleraient la présence d'autres espèces, et particulièrement des chauves-souris. Les boisements du site constituent des terrains de chasse pour ces dernières. Aussi, la note obtenue est à regarder en gardant à l'esprit qu'elle est certainement plus élevée et qu'elle pourra être affinée dans les années à venir.

2.2.2 Fonctionnalité

A- la Non-artificialisation

La surface non artificialisée est estimée à 86% de la surface totale du site. Le reste comprend les infrastructures de circulation des véhicules et des personnes, les cheminements stabilisés, les équipements de loisir et le parking.



Le résultat étant estimé à 86% de surface non artificialisée, la note obtenue est de 3 sur un maximum de 4.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	> 90 %	80 à 89 %	70 à 79 %	60 à 69 %	< 60%	
ARTIFICIALISATION (% de surface NON artificialisée)	4	3	2	1	0	86 3/4

B- Espèces végétales exotiques envahissantes

Le Laurier palme (*Prunus laurocerasus*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et le Laurier-sauce (*Laurus nobilis*) sont présentes sur site et répertoriées comme des plantes invasives avérées en Bretagne : « Plante non indigène ayant, dans son territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques »² et sont donc considérées à impact potentiel fort. Le Laurier-palme et l'Erable sycomore sont abondants dans le boisement de la Métairie, le Laurier-sauce est très localisé.

² Burguin E., 2024 - Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes en Bretagne. Mise à jour 2024. DREAL Bretagne / Région Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 33 p. + 4 annexes.

La Pétasite des Pyrénées, *Petasites pyrenaicus*, est un taxon identifié comme plante invasive potentielle en Bretagne. « Plante non indigène présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés naturelles ou semi-naturelles et dont la dynamique à l'intérieur du territoire considéré et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée. A ce titre, la présence d'invasives potentielles sur le territoire considéré justifie une forte vigilance et peut nécessiter la mise en place rapide d'actions préventives ou curatives. »³. Plusieurs stations sont présentes sur site.

Le *Gunnera tinctoria* a été supprimé de la liste des espèces exotiques envahissantes de 2016. Il est désormais considéré comme non invasif⁴. Deux petites stations sont localisées non loin des platelages en bois. Cette espèce nécessite de gros moyens mécaniques pour être supprimée, le rhizome est important.

Les espèces exotiques envahissantes sont une problématique majeure sur le site de la Métairie. Une opération d'arrachage sera menée fin décembre 2025 avec des bénévoles de la LPO Bretagne et la participation de la commune, ce paramètre est évalué en été 2025 et sera donc réévalué après chantier en cas de reconduite de la convention.

De ce fait, à dire d'expert nous attribuons la note D, soit -4 points au total de l'IQE.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION				Note
	A	B	C	D	
ESPECE EXOTIQUE ENVAHISSANTE	0	-2	-3	-4	D

IMPACT POTENTIEL DE L'ESPECE : FORT
Invasives avérées : Plante non indigène ayant, dans son territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques.
IMPACT POTENTIEL DE L'ESPECE : MOYEN
Invasives potentielles : Plante non indigène présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés naturelles ou semi-naturelles et dont la dynamique à l'intérieur du territoire considéré et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée. A ce titre, la présence d'invasives potentielles sur le territoire considéré justifie une forte vigilance et peut nécessiter la mise en place rapide d'actions préventives ou curatives.
IMPACT POTENTIEL DE L'ESPECE : FAIBLE
Taxons à surveiller : Dans les milieux naturels ou semi-naturels, une plante à surveiller est une plante non indigène ne présentant actuellement pas (ou plus) de caractère envahissant avéré ni d'impact négatif sur la biodiversité dans le territoire considéré mais dont la possibilité de développer ces caractères (par reproduction sexuée ou multiplication végétative) n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment du caractère envahissant de cette plante et des impacts sur la biodiversité dans d'autres régions. La présence de telles plantes sur le territoire considéré, en milieux naturels ou anthropisés, nécessite une surveillance particulière, et peut justifier des mesures rapides d'intervention.

C- Potentiel d'accueil (micro-habitats)

Les micro-habitats sur le site sont très nombreux et fonctionnels. La présence de vieux chênes pédonculés, de nombreuses zones de friches, de micro zones de prairies, de tas de bois, de branches, etc. bien répartis sur l'ensemble du site en offre beaucoup. Entre les arbres morts sur pieds, le bois mort au sol et les zones de friches, la nature crée et utilise de nombreux supports pour s'installer et s'y développer. La présence nouvelle d'une mare naturelle créée dans le cadre d'un projet tutoré apporte également une richesse faunistique nouvelle. Dans les

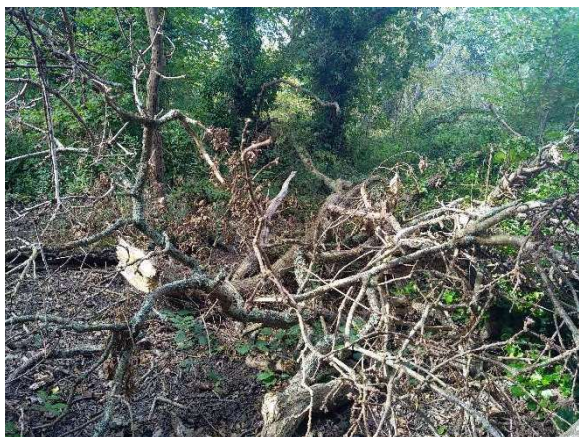
³ Burguin E., 2024 - Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes en Bretagne. Mise à jour 2024. DREAL Bretagne / Région Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 33 p. + 4 annexes.

⁴ Identique à la référence³.

espaces artificialisés, les petites zones de jachère sont également propices à l’installation des insectes et de la petite faune. De plus elles sont limitrophes de gabions de pierres pas inintéressant comme délimitations pour les caches qu’ils offrent.

De ce fait, à dire d’expert, nous attribuons la note A, soit 5/5 points au total de l’IQE.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION				Note
	A	B	C	D	
POTENTIEL D'ACCUEIL (diversité et densité des micro-habitats, atteintes)	5	3	1	0	5/5



Bois mort laissé sur place



Tas de bois laissé au sol



Mare créée en 2025 envahie par la végétation et les lentilles d’eau. Bien que d’aspect peu esthétique selon certains critères, la mare attire de nombreux Tritons palmés et grenouilles vertes.



Exemple de micro-habitats artificiel, ici un nichoir à mésange charbonnière occupé par un nid de frelons européens ;

D- Perméabilité

Ce critère a pour objectif d'évaluer la libre circulation de la faune dans l'enceinte même du site le site et l'absence de piège pour celle-ci.

La voirie et les zones artificialisées sont impactantes pour la bonne circulation de la faune et peuvent représenter un danger de collision et d'écrasement, elle est limitée au parking et son accès, en partie Nord du site, son impact sur la biodiversité est faible.

Aucune barrière à la faune n'est recensée à l'intérieur du site, la circulation est optimale dans cet espace.

Par ailleurs les seuls pièges à faunes observés sont constitués de déchets de bouteilles vides, qui peuvent prendre au piège des micromammifères. Cependant aucun cas n'a été observé.

De ce fait, à dire d'expert, nous attribuons la note A (très satisfaisant), soit 4 sur 4 points au total de l'IQE

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION				Note
PERMEABILITE DU SITE (éléments fragmentants)	D (très insuffisant)	C (insuffisant)	B (satisfaisant)	A (très satisfaisant)	A
	0	2	3	4	4/4

E- Réseaux écologiques

Situé en bordure immédiate du bourg, la Métairie est coupée au Nord des corridors écologiques d'origine, en revanche sur sa partie Sud, elle est encore connectée à la Trame verte et bleue du territoire avec en son sein, le cours du Pontplaincoat, éléments structurant pour la circulation naturelle de la faune et de la flore.

Le site lui-même arbore ces deux aspects : une moitié nord très intégrée au tissu urbain avec une vocation récréative et sa moitié Sud conservée à l'état naturel.

De ce fait, à dire d'expert, nous attribuons la note C, soit 6 sur 12 points au total de l'IQE.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION				Note
RESEAUX ECOLOGIQUES (interne)	D (très insuffisant)	C (insuffisant)	B (satisfaisant)	A (très satisfaisant)	C
	3	6	9	12	6/12

2.2.3 Patrimonialité

A- Habitats patrimoniaux

Les habitats patrimoniaux, déterminants ZNIEFF et/ou Natura 2000, représentent 1,2ha sur le site, soit 31 % de la surface totale. Ils sont majoritairement représentés par la saulaie et les milieux aquatiques et humides constitués de la saulaie, la friche humide dénommé « communauté à grandes herbacées des prairies humides », le cours d'eau ainsi que la mare. Les ronciers toujours intéressants pour la faune, sont également comptabilisés dans les habitats patrimoniaux.

Avec 31% de la surface totale, le site obtient la note de maximale de 10/10 selon le barème IQE.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	0 %	1 à 5 %	6 à 10 %	11 à 20 %	> 20 %	
HABITAT PATRIMONIAUX (déterminant ZNIEFF / directive habitat)	0	3	6	8	10	31 / 10/10

B- Espèces patrimoniales

Oiseaux

Parmi les 35 espèces d'oiseaux observées, 6 espèces nicheuses probables ou certaines sont considérées comme patrimoniales. Le Bouvreuil pivoine, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Serin cini et le Verdier d'Europe sont classés comme vulnérables sur la Liste Rouge Nationale. Le Verdier d'Europe est également classé comme vulnérables sur la Liste Rouge Régionale. Le Roitelet à triple bandeau est déterminant ZNIEFF⁵.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	statut sur site	Espèce protégée (2009)	RBR (2021)	LRR 2021	LR FR NICHEUR (2016)	Tendances STOC depuis 1989	Directive Oiseaux (2009)	Déterminant ZNIEFF
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Npr	Article 3	Modérée	NT	VU	-64%		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nce	Article 3	Elevée	LC	VU	-33%		
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	VU	-68%		
Roitelet à triple bandeau *	<i>Regulus ignicapilla</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	- 25% (+ 3% depuis 10 ans)		X
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	VU	-54%		
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Npr	Article 3	Elevée	VU	VU	-42%		

⁵ ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, issu d'un programme initié en 1982 par le Ministère en charge de l'environnement et piloté par le MNHN (Muséum national d'histoire naturelle)

Nce : Nicheur certain	
Npr : Nicheur probable	
Npo : Nicheur possible	
Espèce patrimoniale	
RBD : Responsabilité Biologique Départementale	
RBR : Responsabilité Biologique Régionale	
LRR : Liste Rouge Régionale	
LRN : Liste Rouge Nationale (France)	
STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs	

Article 3 : accordant un statut de protection à l'espèce mais aussi à ses sites de reproduction et ses aires de repos
Article 6 : autorisations exceptionnelles de désairage de jeunes pour l'exercice de la chasse au vol.
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
NT : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
VU : Vulnérable
EN : En danger
CR : En danger critique
NA : Non applicable
DD : Données insuffisantes

Directive oiseaux :
A1 : Espèces mentionnées à l'annexe I qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
A2/A : Espèces énumérées à l'annexe II pouvant faire l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale. Les espèces de la partie A peuvent être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.
A2/B : Espèces énumérées à l'annexe II pouvant faire l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale. Les espèces de la partie B, peuvent être chassées seulement dans les États membres pour lesquels elles sont mentionnées.
A3/A : Espèces visées par l'annexe III pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et morts ne sont pas interdits, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.
A3/B : Espèces visées par l'annexe III pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et morts peuvent être autorisés par les états membres avec des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

Autres groupes

Nom français	Nom scientifique	RBR (2015)	LRR (2015)	LRN (2015)	Statut de protection national	Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Liste rouge européenne UICN (2009)	Liste rouge mondiale UICN (2017)
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Mineure	DD	LC	Article 2	Annexe II	Annexe IV	LC	LC

Parmi les 2 espèces de reptiles recensées sur le site, une seule est considérée comme patrimoniale. Le Lézard des murailles présente un seul niveau d'enjeu, il est déterminant ZNIEFF.



Lézard des murailles

Aucune autre espèce patrimoniale n'a été observée parmi les autres groupes taxonomiques inventoriés (mammifères, odonates, rhopalocères, orthoptères et amphibiens).

Bilan espèces patrimoniales

Au total, 7 espèces patrimoniales ont été recensées lors de l'étude.

Une de ces espèces animales présente deux niveaux d'enjeu.

Les mammifères sont probablement sous-évalués, des chauvesouris sont certainement présentes, toutes les espèces de ce groupe taxonomique sont protégées et présentent des enjeux de conservation forts. Un inventaire spécifique pourrait également être mené pour affiner la connaissance.

Sur cet indicateur, le site obtient la note de 8/30, soit 27% de la note maximale selon le barème IQE.

ESPECES PATRIMONIALES	Flore	Avifaune	Reptiles	Amphibiens	Chiroptères	Rhopalocères	Odonates	Autres taxons	Nombre total d'espèces
Nb sp à 3 niveaux d'enjeu									0
Nb sp à 2 niveaux d'enjeu		1							2
Nb sp à 1 niveaux d'enjeu		5	1						6
								TOTAL	8

2.2.4 Sensibilisation

La commune de Plougasnou s'inscrit dans une démarche de sensibilisation forte avec une politique d'écologie populaire engagée. Aussi, sur les refuges LPO, une action de sensibilisation par an est programmée.

Des évènements sont également organisés, dont la fête de la nature et d'autres en lien avec l'ABC6 qui a été menée sur la commune sur la période 2022-2023.

On soulignera les actions menées dans le cadre du partenariat avec Morlaix-communauté également et les interventions programmées dans le cadre de l'animation Trame-verte et bleue.

L'engagement sociétal de la commune est également fort puisque les élus ont accompagné avec l'aide de la LPO deux projets tutorés sur le site :

- Un groupe de 4 étudiants du BTS GPN⁷ de Suscinio à Morlaix ont travaillé en 2023 à réaliser un inventaire des reptiles sur le site et à concevoir et animer une action de sensibilisation en rapport avec ces animaux mal-aimés.
- Un autre groupe de 4 étudiants du même établissement a mené en 2024 un projet pour mettre en place des aménagements préconisés en 2021. C'est à cette occasion qu'une **mare a été créée et des nichoirs installés.**

Les actions de sensibilisation sont nombreuses, riches et variées sur le site.

Sur cet indicateur, le site obtient la note de 20/20, soit la note maximale selon le barème IQE.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	0	1	1 à 3	3 à 5	6 ou + 7	
Nb D'ACTIONS SUR 5 ANS	0	5	10	15	20	20



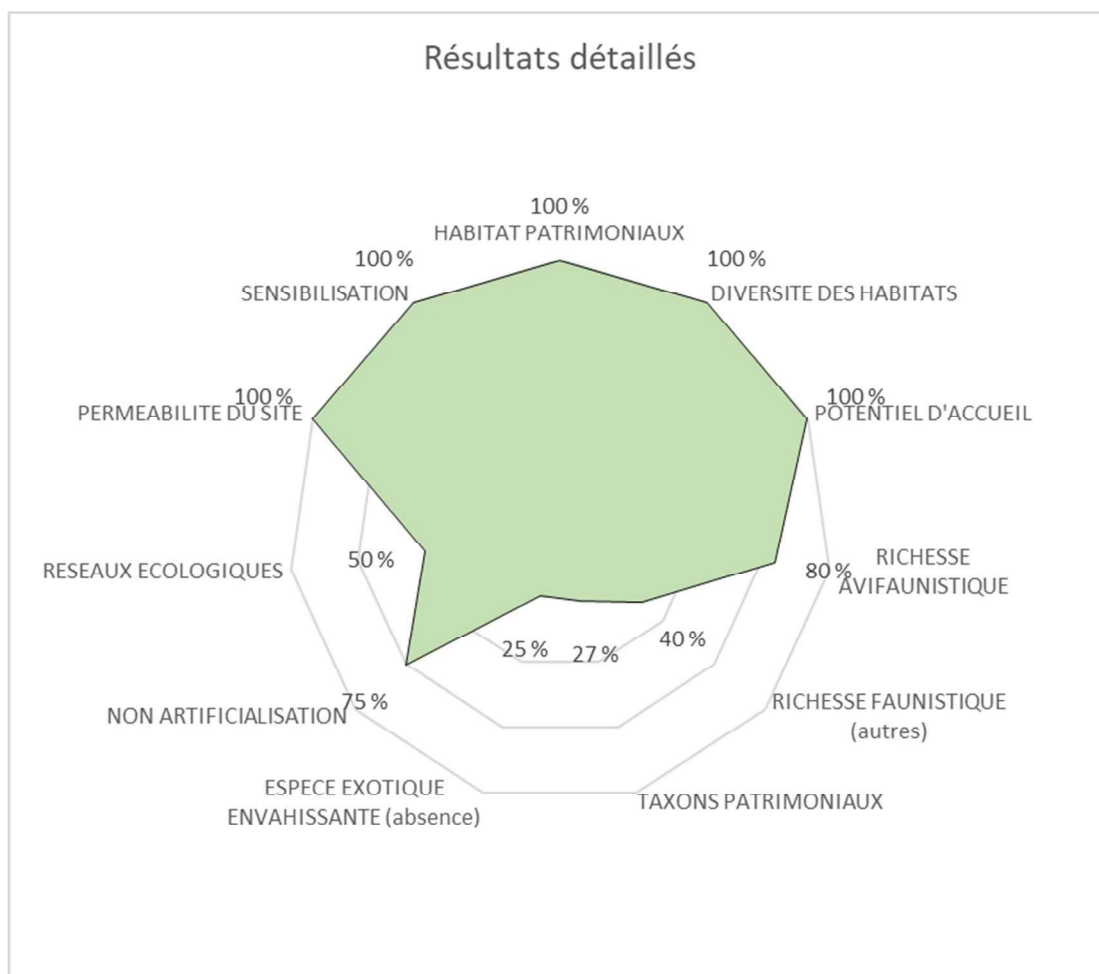
Les élèves de BTS GPN devant les nichoirs qu'ils viennent d'installer, qui ont vocation à offrir un gîte aux espèces visées mais également à attirer le regard sur les animaux qui vivent sur le refuge (à gauche nichoir triple à Moineaux, à droite nichoir à Mésange)

⁶ ABC : Inventaire de la biodiversité communale.

⁷ GPN : Gestion et protection de la nature

2.3 Bilan de l'IQE

	Indicateur	Evaluation	Note IQE	Note max
Diversité	Habitats naturels	12 habitats	25	25
	Avifaune	34 espèces d'oiseaux	8	10
	Faune (hors oiseaux)	35 espèces	8	20
Fonctionnalité	Non-artificialisation	Surface non-artificialisée (86% du site)	3	4
	Espèces Exotiques Envahissant	A / B / C / D	-4	0
	Perméabilité	A / B / C / D	4	4
	Potentiel d'accueil	A / B / C / D	5	5
	Réseaux écologique	A / B / C / D	6	12
Patrimonialité	Habitats patrimoniaux	Surface occupée (31% du site)	10	10
	Espèces à 3 niveaux d'enjeu	0 espèces	0	
	Espèces à 2 niveaux d'enjeux	1 espèces	2	30
	Espèces à 1 niveau d'enjeu	6 espèces	6	
Sensibilisation	Sensibilisation	7 actions / 5 ans	20	20
TOTAL			93	140
Note sur 100			66,4	100



Avec une note de 66,4, le site de la Métairie présente un potentiel de biodiversité intéressant. En réalité il se divise en deux zones, le site aménagé et récréatif au Nord, très anthropisé mais pourvu d'espaces ouverts, de jachères et prairies, d'une zone naturelle boisée ou en friche majoritairement humide au Sud. Le secteur Nord est plus intéressant pour l'observation des papillons de jour ; Le secteur boisé au Sud abrite lui des cortèges plus diversifiés d'oiseaux et de reptiles et amphibiens. Cette zone joue un rôle très important dans le calcul de l'IQE adapté aux refuges.

Le site abrite en effet une mosaïque de milieux boisés, d'espaces prairiaux et de lisières diversifiées, qui permettent d'obtenir la **note maximale en termes de diversité des habitats**. Il est primordial de souligner ici que c'est **grâce à la gestion en place** que l'on peut retrouver une belle richesse avifaunistique. Les espaces de prairies laissés en fauche tardive, ainsi que les arbres vieillissants offrent une multitude de gîtes et de ressources alimentaires pour les oiseaux. Les autres taxons présentent une diversité spécifique plus faible, mais cela est également dû à des groupes qui sont moins diversifiés que les oiseaux dans la région (reptiles et orthoptères notamment). On soulignera la forte proportion d'habitats patrimoniaux sur le site, ils sont constitués pour l'essentiel de milieux humides (friche humide, saulaie, cours d'eau et mare fonctionnelle).

L'état de la **diversité** et de la **patrimonialité** (richesse d'habitats patrimoniaux et taxons patrimoniaux) ne sont qu'indicatifs et perfectibles. Des études spécifiques sur les groupes floristiques, mammologiques et herpétologiques peuvent augmenter la note dans ces 2 domaines. Comme nous l'avons souligné, le site présente un réel potentiel d'accueil de la biodiversité et certaines espèces animales non recensées peuvent être déjà présentes ou seront observées dans un proche avenir.

En lien avec la naturalité du site sur toute la partie Sud, la faune et la flore trouvent dans les limites du site une fonctionnalité optimale, aucun piège à faune ou barrières n'est à déplorer dans l'enceinte du refuge.

Les facteurs limitants sur le site relèvent principalement de la **fonctionnalité, et particulièrement les indicateurs liés aux espèces exotiques envahissantes et au réseau écologique**. Une problématique phare du site en matière de biodiversité porte sur l'envahissement du boisement par des espèces exotiques envahissantes avérées que sont **l'Erable sycomore et le Laurier palme** principalement. Le caractère urbain du site limite également la note, les connexions avec d'autres habitats naturels étant contraintes et réduites, cela altère la fonctionnalité du site naturel. Il est difficile d'agir sur ce dernier levier, mais en revanche une marge de progression existe en termes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

La **sensibilisation** selon le barème IQE obtient ici la note de 20/20. Ces actions sont essentielles pour le projet de classement en refuge LPO et l'on peut se féliciter de l'engagement de la commune de Plougasnou en la matière. Les initiatives de vulgarisation et sensibilisation sont régulières, diversifiées et accessibles au plus grand nombre.

3. Résultat IQE sur le site de l'étang de Mesquéau

3.1 Note globale

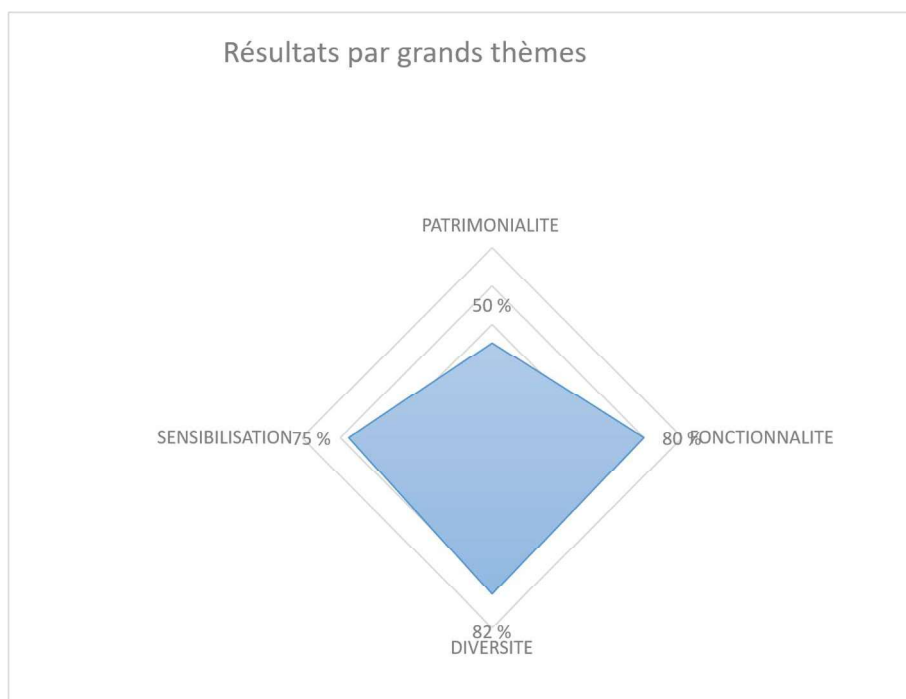
Sur ce site de 9,8 hectares la note globale obtenue est de 71,4 sur 100. Le site est aujourd'hui structuré par la présence d'un grand étang, bordé de sentiers ainsi que la présence du Pontplaincoat, un ruisseau reméandré sur une partie. Le site a en effet subi de profondes transformations par rapport à son état de 2021 puisque les deux petits étangs ont été effacés et le cours d'eau a été reméandre au cœur d'une prairie restaurée, dénommée aujourd'hui prairie de Kerdréan.

Le site offre de belles prairies aux différents gradients d'humidité et de nutriments, offrant ainsi une diversité floristique riche. Les boisements sont majoritairement humides, ou bien il s'agit de boisements linéaires qui bordent l'étang ou les sentiers.

Régulièrement fréquenté, le lieu affiche aussi sa vocation récréative, attirant pêcheurs, sportifs, propriétaires de chiens. L'endroit est apprécié pour son aspect naturel. En été les campeurs profitent également du tour de l'étang très aisément.

Le refuge ne comprend pas de patrimoine bâti.

	note max	note obtenue	% note max
HABITAT PATRIMONIAUX	10	10	100 %
DIVERSITE DES HABITATS	25	25	100 %
POTENTIEL D'ACCUEIL	5	5	100 %
RICHESSE AVIFAUNISTIQUE	10	8	80 %
RICHESSE FAUNISTIQUE (autres)	20	12	60 %
TAXONS PATRIMONIAUX	30	10	33 %
ESPECE EXOTIQUE ENVAHISSANTE	0	-2	25 %
NON ARTIFICIALISATION	4	4	100 %
RESEAUX ECOLOGIQUES	12	9	75 %
PERMEABILITE DU SITE	4	4	100 %
SENSIBILISATION	20	15	75 %
	140	100	
NOTE GLOBALE IQE /100		71,4	



Le diagramme ci-dessus permet d'évaluer les points forts et les points faibles en fonction des 4 grands thèmes retenus que sont la patrimonialité, la fonctionnalité, la diversité et la sensibilisation.

On note tout de suite les trois points forts du lieu que sont le support de sensibilisation à la nature que constitue le refuge et son caractère diversifié (diversité de milieux naturels) et la fonctionnalité du site (perméabilité, micro-habitats, non artificialisation, espèces exotiques envahissantes réseaux écologiques).

La patrimonialité, est moyenne et atteint que 50% de la note maximale. En effet, les habitats patrimoniaux, bien que présents ne sont pas très étendus, les cortèges liés à certains de ces habitats ne peuvent pas forcément être présents du fait des surfaces un peu limitées. Et il faut garder en tête que la patrimonialité est probablement sous-évaluée et des recherches spécifiques de certains groupes taxonomiques permettraient d'affiner la note et de l'augmenter.

3.2 Détail de l'IQE

3.2.1 Diversité

Habitats naturels

15 habitats naturels (sous-habitats compris) ont été recensés sur le site et comptabilisés dans l'IQE. Le site est dominé par les habitats aquatiques, majoritairement représenté par le plan d'eau. Le ruisseau n'occupe pas un espace très significatif mais structure tout le site. Viennent ensuite les prairies de différentes sortes et notamment de différents gradients d'humidité et les espaces boisés, essentiellement composés de la ripisylve du bord d'étang et du Pontplaincoat ainsi que quelques forêts humides riveraines de l'étang. L'ensemble de ces habitats sont diversifiés et en bon état de conservation.

Le tableau ci-dessous renseigne la surface pour chaque habitat.

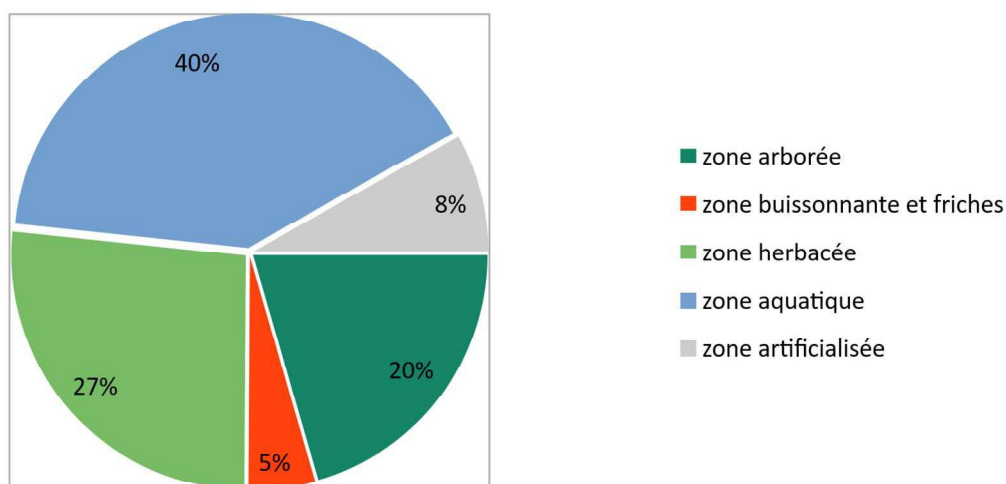
Seuls les habitats surlignés en vert ont été comptabilisés dans le calcul de l'IQE comme habitats naturels, car réellement significatifs et termes de surface et/ou de fonctionnalité, soit 15 au total dont 10 jugés comme patrimoniaux (rouge).

CODE EUNIS/DENOMINATION	Surface:m2
Habitats naturels comptabilisés dans l'IQE	89241
Milieux aquatiques	
C2.27 Végétations mésotrophes des cours d'eau à débit rapide	1133
C1.6 Lacs, étangs et mares temporaires	195
C1.2 Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	38164
Zones herbacées	
E2.64 Pelouses des parcs	823
E3.41 Prairies atlantiques et subatlantiques humides	1486
E3.417 Prairies à joncs épars	1035
E3.42 Prairies humides à Juncus acutiflorus	985
E2.21 Prairies mésiques de fauche atlantique	21704
Friches, ronciers	
E5.31 Formations à Pteridium aquilinum	522
F3.131 Ronciers	2245
F3.15 Fourrés à Ulex Europaeus	1745
Boisements	
G5.1 Alignements d'arbres	45
FA.3 Haies d'espèces indigènes riches en espèces	6041
FA.4 Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	731
FA.1 Haies d'espèces non indigènes	90
G1.11 Saulaies riveraines	11344
G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	1866
Zones artificialisées	
J4.2 Réseaux de transport et parkings	1332
J4.6 Surfaces pavées et espaces récréatifs	6531
J1.4 Sites industriels et commerciaux en activité	8
J1.5 Constructions abandonnées	100
Surface Totale	98125

La diversité des habitats étant supérieure à 9, cet indicateur obtient la note maximale, soit 25/25.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	1 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	> 9	
DIVERSITE DES HABITATS (carto)	5	10	15	20	25	15 25/25

Occupation du sol simplifiée



Le site de l'étang de Mesquéau est caractérisé par la présence de l'étang principal, élevant la proportion de milieux aquatiques à 40% sur le site. Peu profonde, cette masse d'eau n'offre pas ou peu de zones peu favorables à l'enracinement de la végétation. Le ruisseau du Pontplaincoat, recalibré de longue date sur une partie du site, a été reméandré en 2025 et serpente en lieu et place des anciens petits étangs effacés aujourd'hui.

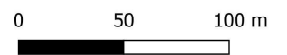
Le site de l'étang de Mesquéau est riche en prairies de fauche aux typologies diverses : prairies mésiques, prairies humides à jonc diffus ou prairie humide à jonc acutiflore. Certaines d'entre elles présentent une belle diversité floristique et abritent des espèces patrimoniales.

Enfin les espaces arborés sont bien représentés aussi, puisque 20% de la surface est occupée par des linéaires de boisements comme les haies ou les ripisylves et par des petits boisements humides dominés par le Saule roux ou l'Aulne glutineux et le Bouleau verruqueux.









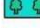














Les espaces artificialisés sont limités et ne dépassent pas 8% de la surface totale du site. Il faut avoir en tête que sont comptabilisés dans ce chiffre, l'ensemble des cheminements dont la moitié revêt cependant un aspect très naturel et la plupart sont naturels sans stabilisation particulière du sol.

Enfin, la part la moins représentée dans le site constitue les espaces en friche, cependant elles atteignent quand même 5% du site et sont essentiellement constituées de ronciers, de ptéridaie et d'un fourré à ajoncs qui s'est nouvellement exprimé dans la prairie reconfigurée de Kerdréan.

Cartographie des grands types d'habitats naturels Etang de Mesquéau - Plougasnou - 2025



Légende de la cartographie précédente :

-  zone refuge
-  Arbres et arbustes isolés
-  Végétations mésotrophes des cours d'eau à débit rapide
-  Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents
-  Lacs, étangs et mares temporaires
-  Haies d'espèces indigènes riches en espèces
-  Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces
-  Alignements d'arbres
-  Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux
-  Saulaies riveraines
-  Ronciers
-  Formations à Pteridium aquilinum
-  Fourrés à Ulex Europaeus
-  Pelouses des parcs
-  Prairies mésiques de fauche atlantique
-  Prairies atlantiques et subatlantiques humides
-  Prairies à joncs épars
-  Prairies humides à Juncus acutiflorus
-  Haies d'espèces non indigènes
-  Constructions abandonnées
-  Sites industriels et commerciaux en activité
-  Réseaux routiers
-  surfaces pavées et espaces récréatifs

Les habitats en image :



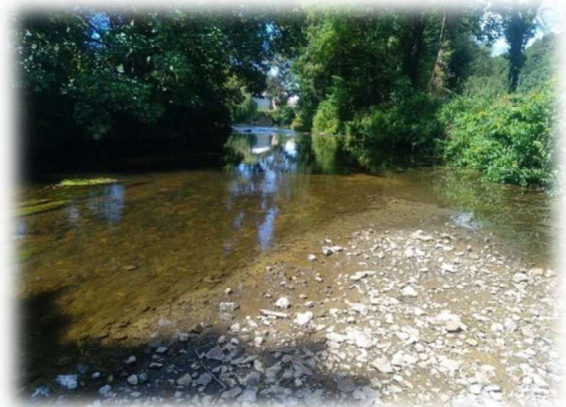
Prairie mésique de fauche atlantique avec en partie gauche un cheminement entretenu. C'est une mise en œuvre réussie de la gestion différenciée sur le site



Cheminement naturel, bordé de plantes en fleurs ou en graines, permettant la pleine expression de la végétation et offrant des ressources nutritives et des espaces de tranquillité pour accomplir leur cycle de vie aux insectes



Prairie mésique, gérée en fauche tardive. Au premier plan les fleurs jaunes du lotier corniculé sont visibles et témoignent d'un sol plutôt maigre (oligotrophe), conditions à maintenir pour permettre une diversité floristique de s'exprimer.



Banc de graviers, exploité par les insectes qui viennent y boire (abeilles, papillons, en particulier). Le petit bras mort est une zone riche en alevins.



Vue sur la prairie de Kerdréan en été, restaurée récemment on voit au premier plan, les Ajoncs d'Europe qui commencent à coloniser la pente, au second plan le jonc diffus s'étend sur la zone la plus humide.



Même vue que sur la photo de gauche mais à l'automne 2025. Les ajoncs d'Europe, espèces pionnières se sont bien développés, les ronciers également en lisière. La prairie à joncs apparaît plus rousse à cette époque.



Pontplaincoat après chantier de reméandrage et effacement des deux petits plans d'eau. Premiers arbustes et arbrissaux apparents sur les rives du ruisseau.



Fossé conforté pour l'accueil des amphibiens



Roncier laissé en libre développement.



Talus bocager et cheminement après entretien.



Ripisylve boisée de l'étang, non dense, une végétation ligneuse, essentiellement dominée par le Saule roux et l'Aulne glutineux, borde tout le tour de l'étang. Elle permet le maintien des berges et accueille également les oiseaux nicheurs. De nombreuses libellules viennent aussi se poser sur les feuilles de ces arbres.



Bordure de site laissée en gestion libre de façon intéressante pour la nature. La présence des ronces et des Ajoncs, et des branches mortes est assumée et est très profitable à la nature. Les cheminements quant à eux sont bien entretenus.



Vue sur l'étang de Mesquéau et les équipements de ski tracté.



Vue sur l'étang de Mesquéau.



Parking voiture et vélos pour accéder au site. Le campng se situe au niveau des palissades.



Très beau chêne isolé à l'entrée du site.



Des équipements sportifs jalonnent le tour de l'étang, leur installation n'a pas été conçue sur sol imperméable et on apprécie ce point. La fréquentation de ces équipements semble faible. Les placettes de graviers où ils sont posés servent même aux libellules pour se chauffer et se sécher les ailes. Bien exposés, ce sont également des postes stratégiques de défense de leur territoire.

Prairie humide à *Jonc acutiflore* (on le devine sur cette image en vert sombre)

Avifaune

43 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site. Parmi elles, 26 sont considérées comme nicheuses probables ou certaines, 6 nicheuses possible, 10 espèces ne nichant pas sur le site mais qui trouvent au sein du refuge des zones de repos et/ou d'alimentation. Le site de l'étang de Mesquéau soutient également la faune du bâti nicheuse aux alentours dans les fermes ou les bourgs, comme les Hirondelles de fenêtre, Hirondelles rustiques et Martinets noirs que l'on peut observer durant toute la belle saison en chasse ou en train de s'abreuver au-dessus de l'étang. On va également retrouver de grands oiseaux d'eau comme le Héron cendré ou le Grand Cormoran, qui s'alimentent et se reposent sur l'étang ou ses rives. Certaines espèces à large rayon d'action sont également présentes mais non nicheuses sur site, il s'agit notamment des rapaces comme la Buse variable, l'Epervier d'Europe ou le Faucon crécerelle régulièrement observés sur site.

42 espèces ont été comptabilisées dans l'IQE. Seul le Goéland argenté, observé en vol au-dessus du site, sans lien direct avec le refuge a été écarté.

Parmi les espèces nicheuses probables et nicheuses certaines dans l'enceinte stricte du site, 4 sont considérées comme patrimoniales.

Avec 42 espèces comptabilisées pour l'IQE, cet indicateur obtient la note de 8/10.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	1 à 15	16 à 30	31 à 45	46 à 60	61 ou +	
RICHESSE AVIFAUNISTIQUE	2	6	8	9	10	42 8/10

Remarque comparative avec le diagnostic initial :

En 2021, le premier inventaire faisait état de 41 espèces contactées dont 32 nicheuses. Par rapport au diagnostic initial on notera sensiblement le même cortège. Le Pic noir entendu en 2021 n'a pas été recontacté sur le site, néanmoins aucun habitat favorable sur le refuge n'est présent, par contre les grands hêtres à proximité sont toujours susceptibles de l'accueillir. Quelques espèces supplémentaires ont été contactées en repos ou en alimentation sur le site : à savoir le Grand Cormoran et le Héron cendré. Par contre le chevalier Guignette, un migrateur et hivernant régulier n'a pas été revu cette année. On note aussi l'absence de deux espèces à enjeux de conservation sur les relevés en 2025 : le Roitelet huppé et le Bouvreuil pivoine. Ces deux espèces sont aisément détectables à la belle saison par leur chant, il serait intéressant de surveiller sur les années à venir leur statut sur le site. On soulignera également le cantonnement clair de la Bergeronnette des ruisseaux au pont cadre dans la prairie de Kerdréan, un couple est présent dans son habitat favorable suite au reméandrage du ruisseau.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	statut sur site	Espèce protégée (2009)	RBR (2021)	LRR 2021	LR FR NICHEUR (2016)	Tendances STOC depuis 1989	Directive Oiseaux (2009)	Déterminant ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	-22%		
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	-27%		
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Npo	Article 3	Modérée	LC	LC	+ 69% (-11% depuis 10 ans)		
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Nce à proximité/Alim	Article 3	Modérée	LC	LC	+ 6%		
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Npr	Chassable	Modérée	LC	LC	+ 26%	A2/A, A3/A	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Npr	Article 3	Elevée	LC	VU	-33%		
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>	Nce à proximité/Alim	Chassable	Modérée	LC	LC	+3% (- 9 % depuis 10 ans)	A2/B	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Nce à proximité/Alim	Article 3, art. 6	Modérée	LC	LC	-33%		
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Nce à proximité/Alim	Article 3	Modérée	LC	NT	-62%		
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	+ 41 %		
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	NT	-41%		
Foulque macroule *	<i>Fulica atra</i>	Npr	Chassable	Modérée	LC	LC	+ 11 % depuis 10 ans	A2/A, A3/B	X
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Npr	Chassable	Modérée	LC	LC	+ 16% non significatif (-16% depuis 10 ans)	A2/B	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Npo	Chassable	Modérée	LC	LC	+ 65 %	A2/B	
Goéland argenté *	<i>Larus argentatus</i>	De passage	Article 3	Très élevée	VU	NT	-51% depuis 10 ans	A2/B	X
Grand Cormoran *	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Alimentation/repos	Article 3	Modérée	LC	LC	+ 117 % depuis 2001		X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	+ 81% (+ 8% depuis 10 ans)		
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Nce	Chassable	Modérée	LC	LC	+128% (+ 1% depuis 10 ans)	A2/B	
Héron cendré *	<i>Ardea cinerea</i>	Alimentation/repos	Article 3	Mineure	LC	LC	+ 111% (-34% depuis 10 ans)		X
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Nce à proximité/Alim	Article 3	Modérée	LC	NT	- 39% (- 33% depuis 10 ans)		
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Nce à proximité/Alim	Article 3	Modérée	LC	NT	-42%		
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Npo	Article 3	Modérée	LC	VU	-68%		
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Nce à proximité/Alim	Article 3	Modérée	LC	NT	+ 21% (- 40% depuis 10 ans)		
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Nce à proximité/Alim	Article 3	Modérée	LC	VU	Stable	A1	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Nce	Chassable	Modérée	LC	LC	+ 30% (- 5% depuis 10 ans)	A2/B	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	-8%		
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Nce	Article 3	Modérée	LC	LC	+79%		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	+33%		
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	Nce	Article 3	Modérée	LC	LC	+ 4% (-1% depuis 10 ans)		
Mésange nonnette	<i>Poecite palustris</i>	Npo	Article 3	Modérée	LC	LC	9%		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	+ 83% (+ 3% depuis 10 ans)		
Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>	Npo	Article 3	Modérée	LC	VU	-67%		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	+51%		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Nce	Chassable	Modérée	LC	LC	-62%	A2/B	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Nce	Chassable	Modérée	LC	LC	+ 169% (+34% depuis 10 ans)	A2/A, A3/A	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nce	Article 3	Modérée	LC	LC	+1%		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nce	Article 3	Modérée	LC	LC	-33%		
Roitelet à triple bandeau *	<i>Regulus ignicapilla</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	- 25% (+ 3% depuis 10 ans)		X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Nce	Article 3	Modérée	LC	LC	+39%		
Serín cini	<i>Serinus serinus</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	VU	-54%		
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Npo	Article 3	Modérée	LC	LC	- 27% (-14% depuis 10 ans)		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	+ 8% (- 28 % depuis 10 ans)		
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Npr	Article 3	Elevée	VU	VU	-42%		

Nce : Nicheur certain	
Npr : Nicheur probable	
Npo : Nicheur possible	
Espèce patrimoniale	
RBD : Responsabilité Biologique Départementale	
RBR : Responsabilité Biologique Régionale	
LRR : Liste Rouge Régionale	
LRN : Liste Rouge Nationale (France)	
STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs	
Article 3 : accordant un statut de protection à l'espèce mais aussi à ses sites de reproduction et ses aires de repos	
Article 6 : autorisations exceptionnelles de désairage de jeunes pour l'exercice de la chasse au vol.	
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)	
NT : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)	
VU : Vulnérable	
EN : En danger	
CR : En danger critique	
NA : Non applicable	
DD : Données insuffisantes	

Directive oiseaux :
A1 : Espèces mentionnées à l'annexe I qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
A2/A : Espèces énumérées à l'annexe II pouvant faire l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale. Les espèces de la partie A peuvent être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.
A2/B : Espèces énumérées à l'annexe II pouvant faire l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale. Les espèces de la partie B, peuvent être chassées seulement dans les États membres pour lesquels elles sont mentionnées.
A3/A : Espèces visées par l'annexe III pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et morts ne sont pas interdits, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.
A3/B : Espèces visées par l'annexe III pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et morts peuvent être autorisés par les états membres avec des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.



Martin-pêcheur d'Europe (Lionel Coiffe)



Pic épeiche (O. Retail)



Mésange à longue queue (Danielle Ginoulhiac)



Bergeronnette des ruisseaux (O. Retail)

Autres taxons hors avifaune

Chiroptères

Aucun inventaire concernant ce groupe faunistique n'a été effectué en 2025 (non prévu dans la convention, possible en option).

Amphibiens

Aucun inventaire concernant ce groupe faunistique n'a été effectué en 2025 (non prévu dans la convention, possible en option). Néanmoins des données opportunistes ont été acquises, le site offre de nombreux sites favorables à la reproduction des amphibiens. Deux espèces sont présentes et se reproduisent dans l'étang de Mesquéau, adultes et larves sont observées. Aucune de ces deux espèces n'est considérée comme patrimoniale, mais on souligne néanmoins la responsabilité régionale élevée pour la conservation du Crapaud épineux.

Nom vernaculaire	Nom latin	RBR (2015)	LRR (2015)	LRN (2015)	Statut de protection national	Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Elevée	LC	LC	Article 3	Annexe III	/
Grenouilles vertes	<i>Pelophylax kl.esculentus</i>	Mineure	DD	NT	Article 5	Annexe III	Annexe V

Remarque comparative avec le diagnostic initial :

On retrouve en 2025 exactement les mêmes espèces qu'en 2021.

Reptiles

Aucune recherche spécifique (mise en place d'un protocole adapté) concernant ce groupe faunistique n'a été effectué en 2025 (non prévu dans la convention, possible en option). Néanmoins un projet tutoré avec les élèves de BTS GPN a été mené en 2024, encadrés par la commune de Plougasnou et la LPO Bretagne, les élèves ont pu acquérir des données naturalistes pour ce groupe en mettant en place un protocole adapté⁸. Un transect a été défini sur le site, et quatre plaques ont été installées dans des lisières bien exposées afin de faciliter la détection des reptiles. Deux espèces ont été détectées grâce à ce protocole, aucune n'est considérée comme patrimoniale.

⁸ Pop reptile, voir le site de la Société Herpétologique de France pour accéder au protocole complet.

Nom français	Nom scientifique	RBR (2015)	LRR (2015)	LRN (2015)	Statut de protection national	Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Mineure	LC	LC	Article 2	Annexe III	/
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Mineure	LC	LC	Article 3	Annexe III	/

LRN : Liste rouge nationale
LRR : Liste rouge régionale
RBR : Responsabilité Biologique Régionale
RBD : Responsabilité Biologique Départementale
NA : non applicable
DD : données insuffisantes
LC : préoccupation mineure
NT : quasi-menacé
VU : vulnérable
EN : en danger

<u>Protégée au niveau national</u> :
Article 2 : accordant un statut de protection à l'espèce mais aussi à ses sites de reproduction et ses aires de repos
Article 3 : n'accordant un statut de protection qu'aux seuls individus
Article 5 : n'accordant un statut de protection qu'aux seuls individus adultes
Article 6 : Des dérogations aux interdictions de colportage, de mise en vente, de vente ou d'achat, d'utilisation commerciale de spécimens de grenouilles rousses (<i>Rana temporaria</i>) peuvent être accordées à des établissements pratiquant la pêche ou la capture de grenouilles
<u>Convention de Berne</u> :
Annexe II : espèces animales strictement protégées dont les états signataires doivent assurer la conservation par des mesures législatives et réglementaires.
Annexe III : espèces animales dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection.
<u>Directive Habitats-Faune-Flore</u> :
Annexe II : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation .
Annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte .
Annexe V : espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Remarque comparative avec le diagnostic initial :

En 2021, aucune présence de reptiles n'avait pu être confirmée. Le travail des étudiants a permis d'améliorer la connaissance et de s'apercevoir que la *Couleuvre helvétique* était bien présente, plusieurs individus ont été observés simultanément sous les plaques. En revanche le *Lézard vivipare* et la *Vipère péliade* n'ont pas été trouvés malgré les recherches, il est très probable que ces espèces ne soient réellement pas présentes sur site.



Une plaque à reptiles encore visible après la fauche de la prairie. Il est intéressant de les laisser sur place pour offrir des placettes de chauffe aux animaux et améliorer leur détection.

Une plaque près de la mare nouvellement créée par les services d'An Dour. La couleuvre helvétique est observée très régulièrement en-dessous

Lépidoptères (rhopalocères)

20 espèces de papillons de jour ont été recensées lors de l'étude. Aucune n'est considérée comme patrimoniale.

Nom vernaculaire	Nom latin	Liste rouge régionale	Plante hôte	Habitat naturel	Période de vol
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	Petites Fabacées	Milieux ouverts et semi-ouverts	Avril à octobre
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC	Lierre, houx, ronce, cornouiller...	Milieux ouverts et semi-ouverts, boisements clairs	Mars à septembre
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	LC	Geraniacées	Pelouses, prairies et friches herbacées	Avril à octobre
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC	Rumex	Pelouses, prairies et friches herbacées	Mars à novembre
Cuivré fuligineux	<i>Heodes tityrus</i>	LC	Rumex	Prairies et lisières herbeuses	Juin à aout
Demi deuil	<i>Menalgia galathea</i>	LC	Centaurées, chardons et scabieuse	Milieux ouverts et semi-ouverts	Juin à aout
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	Poacées	Milieux ouverts et semi-ouverts	Avril à septembre
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	LC	Poacées	Prairies et lisières herbeuses	Juin à aout
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	LC	Poacées	Landes et lisières forestière	Mars à octobre
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	Poacées	Milieux ouverts et semi-ouverts	Mai à octobre
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	LC	Ortie	Lisières et friches herbacées humides	Février à octobre
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	LC	Chèvrefeuille	Lisières forestières et boisements clairs	Juin à septembre
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	Brassicacées	Milieux ouverts et semi-ouverts	Mars à novembre
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	Brassicacées	Milieux ouverts et semi-ouverts	Mars à octobre
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	LC	Brassicacées	Milieux ouverts et semi-ouverts	Mars à octobre
Robert le diable	<i>Polygonia c-album</i>	LC	Saules, ormes, orties, houblon...	Lisières forestières et boisements humides	Février à octobre
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	LC	Poacées	Lisières forestières, landes et prairies bocagères	Mai à septembre
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	Poacées	Lisières forestières et boisements clairs	
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	LC	Poacées	Lisières forestières et boisements clairs	Juin à aout
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	Ortie	Milieux ouverts et semi-ouverts	Mars à novembre

NA : non applicable	LRN : Liste rouge nationale
DD : données insuffisantes	LRR : Liste rouge régionale
LC : préoccupation mineure	RBR : Responsabilité Biologique Régionale
NT : quasi-menacé	RBD : Responsabilité Biologique Départementale
VU : vulnérable	
EN : en danger	
CR : en danger critique d'extinction	



Azuré commun (O. Retail)



Collier de Corail (S. Gervaise)



Petit Sylvain (M. Terrien)



Piéride du chou (O. Retail)

Remarque comparative avec le diagnostic initial :

20 espèces de papillons de jour avaient été recensés en 2021. On retrouve 20 espèces exactement en 2025, avec des taxons différents.

Il y avait notamment en 2021 des espèces communes notées qui ne l'ont pas été en 2025 et sont pourtant certainement présentes comme le Citron, la Belle-Dame, l'Amaryllis et l'Aurore et la Petite tortue. Le nombre total d'espèces observé sur site pendant 5 ans s'élève à 25 espèces.

Odonates

21 espèces d'odonates ont été recensés sur le site. Ces espèces sont communes à l'échelle régionale et nationale. La grande majorité de ces espèces est inféodée aux eaux calmes de l'étang. Seuls le Pennipatte orangé et le Caloptéryx vierge réalisent leur cycle de vie dans le ruisseau du Pontplaincoat. Une espèce, l'Oxycordulie a corps

fin est considéré comme patrimoniale lorsque l'on examine ses statuts de façon exhaustive. Ce sera abordé dans le chapitre dédié à la patrimonialité.

Nom vernaculaire	Nom latin	Liste rouge régionale (2019)	Habitat naturel	Periode de vol
Aeshne mixte	<i>Aeshna mixta</i>	LC	Eaux stagnantes ou faiblement courantes bordées d'hélophytes	Juin à septembre
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC	Eaux stagnantes et courantes	Avril à septembre
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	LC	Eaux stagnantes riches en végétation aquatique	Avril à septembre
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC	Eaux stagnantes à faiblement courantes riches en végétation	Avril à octobre
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	LC	Eaux courantes aux berges boisées	Mai à aout
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	LC	Ruisseaux et parfois petites rivières ombragées	Mai à aout
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	LC	Eaux stagnantes	Juin à septembre
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>	LC	Eaux faiblement courantes à fond sableux	Avril à juillet
Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i>	LC	Eaux stagnantes ou faiblement courantes	Avril à septembre
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	LC	Eaux stagnantes ou faiblement courantes	
Libellule à quatre tâches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	LC	Eaux stagnantes riches en végétation	Avril à septembre
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	LC	Eaux stagnantes ensoleillées, de petites tailles, même récentes	Avril à septembre
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	LC	Eaux courantes et stagnantes aux berges végétalisées	Mai à aout
Naïade aux yeux bleus	<i>Erythromma lindenii</i>	LC	Eaux stagnantes ou peu courantes avec végétation aquatique	Juin à septembre
Nymphe à corps de feu	<i>Pyrhosoma nymphula</i>	LC	Milieux humides variés, eaux stagnantes riches en végétaux	Avril à aout
Orthetrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC	Eaux stagnantes à faiblement courantes de grande taille pauvres en végétation	Avril à septembre
Oxycordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	LC	Eaux faiblement courantes aux berges boisées	Mai à aout
Pennipatte orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>	LC	Eaux courantes	Mai à aout
Portecoupe holarctique	<i>Enallagma cyathigerum</i>	LC	Eaux stagnantes ou faiblement courantes avec végétation aquatique	Avril à septembre
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LC	Eaux stagnantes à faiblement courantes riches en végétation	Juin à novembre
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	LC	Eaux stagnantes à faiblement courantes ensoleillées, riches en végétation	Juin à novembre

NA : non applicable	LRN : Liste rouge nationale
DD : données insuffisantes	LRR : Liste rouge régionale
LC : préoccupation mineure	RBR : Responsabilité Biologique Régionale
NT : quasi-menacé	RBD : Responsabilité Biologique Départementale
VU : vulnérable	
EN : en danger	
CR : en danger critique d'extinction	



Leste vert (A. Vialla)



Anax empereur (P. Daucé)



Cordulie à corps fin (V. Troadec)

Remarque comparative avec le diagnostic initial :

21 espèces avaient été recensées sur le site en 2021. On retrouve exactement le même nombre d'espèces différentes en 2025 mais avec quelques variations. 3 espèces ont été détectées en 2025 : l'Aeshne mixte, le Cordulégastre annelé, l'Oxycordulie à corps fin ou Cordulie à corps fin ; Au total, 24 espèces d'odonates ont été recensées entre 2021 et 2025 sur le site.

Le tableau récapitulatif des espèces ne fait pas état de toutes les évaluations de bioconservation, l'analyse plus complète révèle le caractère patrimonial de l'Oxycordulie à corps fin, observée sur site en 2023, 2024 et 2025. 2023. L'espèce est classée comme quasi-menacée à l'échelon européen. Plus de 80 % de la population mondiale se trouve en France. C'est une donnée originale pour le Nord-Finistère où l'espèce est quasiment absente.

On notera cependant une grande baisse des populations de libellules en termes de nombre d'individus suite à l'effacement des deux plans d'eau. Aucun chiffre ne va pouvoir étayer cette observation. Elle était néanmoins flagrante lors des prospections. Si l'on retrouve toujours un cortège diversifié, les individus sont très peu nombreux en 2025 alors qu'une très grosse densité était observée en 2021. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ces populations dans les années à venir.

Orthoptères

10 espèces d'orthoptères (criquets, grillons et sauterelles) ont été recensées sur le site. Aucune n'est considérée comme patrimoniale. L'ensemble de ces espèces est commun en Bretagne.

Nom vernaculaire	Nom latin	IP Nat	IP Db	Habitats
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	4	4	Prairies, fossés
Criquet des patures	<i>Pseudochortippus parallelus</i>	4	4	Ubiquiste
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	4	4	Zones nues, bords chemins
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	4	4	Pelouses, bords chemins
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	4	4	Prairies, fossés
Grande sauterelle	<i>Tettigonia viridissima</i>	4	4	Partout
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	4	4	Pelouses, prairies
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	4	4	Buissons
Pholidoptère cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	4	4	Haies, clairières, fossés
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>	4	4	Milieux humides acides, clairières, chemins forestiers, abords des tourbières, prairies et pâturages.

Indices de priorité des espèces au niveau national et par domaines biogéographiques

IP Nat : Indices de priorité des espèces au niveau national

IP Db : Indices de priorité des espèces par domaines biogéographiques

Priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes

Priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction

Priorité 3 : espèces menacées, à surveiller

Priorité 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances

Remarque comparative avec le diagnostic initial :

11 espèces avaient été inventoriées en 2021. Seule la Méconème tambourinaire n'a pas été retrouvée en 2025, cette espèce arboricole n'est pas évidente à détecter, elle doit néanmoins être encore présente.

Mammifères terrestres

Aucun inventaire spécifique concernant ce groupe faunistique n'a été effectué en 2025 (non prévu dans la convention, possible en option). Néanmoins des observations ont été réalisées avec tout de même une attention particulière dans la prairie de Kerdréan où l'on espérait la présence de la Loutre d'Europe et du Campagnol amphibie, toutes deux à enjeux de conservation. La présence de ces espèces a pu être confirmée lors des passages de 2025. La Loutre marque régulièrement au niveau du pont cadre sous la RD 46 et le Campagnol amphibie a été observé dans la prairie très humide restaurée.

Nom français	Nom scientifique	RBR (2015)	LRR (2015)	LRN (2017)	Statut de protection	Chasse, nuisible	Espèce déterminante Bretagne	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Élevée	NT	NT	Protégé au niveau national	/	oui	/	/
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Elevée	LC	LC	Protégé au niveau national	/	oui	Annexes II & IV	Annexe II
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Mineure	NA	NA	Suite envahis	Nuisible	/	/	/
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Mineure	LC	LC	/	Nuisible	/	/	/
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	Mineure	LC	LC	/	/	/	/	/

Bilan taxons hors avifaune (chiroptères, reptiles, amphibiens, rhopalocères, odonates, orthoptères)

Chiroptères	0
Mammifères terrestres	5
Amphibiens	2
Reptiles	2
Rhopalocères	20
Orthoptères	10
Odonates	21
TOTAL	60

Avec 60 taxons cet indicateur obtient la note de 12/20.

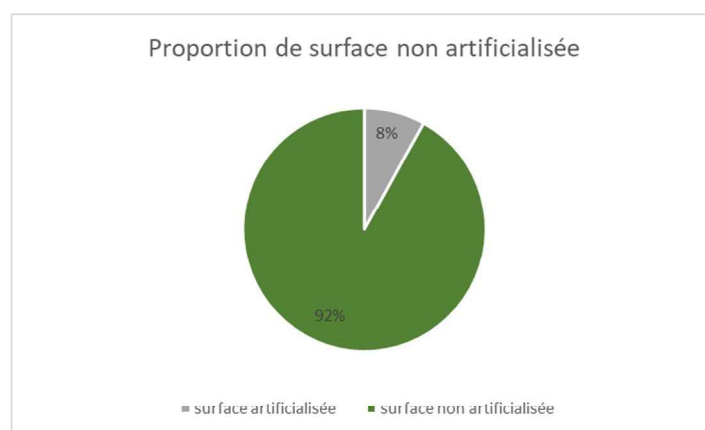
INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	1 à 20	21 à 40	41 à 60	61 à 80	81 ou +	
RICHESSSE FAUNISTIQUE insectes /reptiles (amphibiens / chiro en option)	4	8	12	16	20	12/20

A Mesquéau comme à la Métairie, des recherches plus poussées révéleraient la présence d'autres espèces, et particulièrement des chauves-souris. Aussi la note obtenue est à regarder en gardant à l'esprit qu'elle est certainement plus élevée et qu'elle pourra être affinée dans les années à venir.

3.2.2 Fonctionnalité

A- la Non-artificialisation

La surface non artificialisée est estimée à 92% de la surface totale du site. Le reste comprend les infrastructures de circulation des véhicules et des personnes, les parkings et le bâti.



Le résultat étant estimé à 92% de surface non artificialisée, la note obtenue est maximale, soit 4/4.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	> 90 %	80 à 89 %	70 à 79 %	60 à 69 %	< 60%	
ARTIFICIALISATION (% de surface NON artificialisée)	4	3	2	1	0	92 4/4

B- Espèces végétales exotiques envahissantes

Un pied de Laurier palme est toujours présent sur le site, il s'agit d'une plante invasive avérée⁹ et considérée à l'impact potentiel fort, néanmoins sa présence est très localisée.

Les espèces exotiques envahissantes ne constituent pas une problématique importante pour le refuge de l'étang de Mesquéau. Il s'agira de surveiller dans les années à venir que la Renouée du Japon de resurgisse pas¹⁰ et éventuellement de faire un travail complémentaire sur les espèces invasives aquatiques afin de mieux les identifier et évaluer leurs impacts (Elodées notamment).

De ce fait, à dire d'expert nous attribuons la note B, soit -2 points au total de l'IQE.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	A	B	C	D		
ESPECE EXOTIQUE ENVAHISSANTE	0	-2	-3	-4		B -2

IMPACT POTENTIEL DE L'ESPECE : FORT
Invasives avérées : Plante non indigène ayant, dans son territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques.
IMPACT POTENTIEL DE L'ESPECE : MOYEN
Invasives potentielles : Plante non indigène présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés naturelles ou semi-naturelles et dont la dynamique à l'intérieur du territoire considéré et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée. A ce titre, la présence d'invasives potentielles sur le territoire considéré justifie une forte vigilance et peut nécessiter la mise en place rapide d'actions préventives ou curatives.
IMPACT POTENTIEL DE L'ESPECE : FAIBLE
Taxons à surveiller : Dans les milieux naturels ou semi-naturels, une plante à surveiller est une plante non indigène ne présentant actuellement pas (ou plus) de caractère envahissant avéré ni d'impact négatif sur la biodiversité dans le territoire considéré mais dont la possibilité de développer ces caractères (par reproduction sexuée ou multiplication végétative) n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment du caractère envahissant de cette plante et des impacts sur la biodiversité dans d'autres régions. La présence de telles plantes sur le territoire considéré, en milieux naturels ou anthropisés, nécessite une surveillance particulière, et peut justifier des mesures rapides d'intervention.

Remarque comparative avec le diagnostic initial :

En 2021, il y avait une problématique forte sur ce sujet avec la présence notamment de la Renouée du Japon au niveau des deux petits étangs. L'effacement des étangs a permis de supprimer par la même occasion cette plante invasive. Elle n'a pas été retrouvée en 2025.

C- Potentiel d'accueil (micro-habitats)

Il y a de nombreux micro-habitats sur le site laissés en place grâce à la gestion différenciée. Un élagage des haies a été mené et des branches de bois morts ont été laissées sur place. La commune de Plougasnou a aussi mis en place avec la participation des étudiants de BTS GPN de Suscinio des nichoirs pour les oiseaux cavicoles (3 nichoirs semi-ouverts, 1 nichoir à Mésange bleue, 1 nichoir à Mésange charbonnière et 1 nichoir à Chevêche d'Athéna) et 2 gîtes à chiroptères. La LPO en partenariat avec le lycée de Paul Sérusier à Carhaix et la commune de Plougasnou a construit en 2023 un hibernaculum pour les reptiles et la petite faune dans la grande prairie, un gîte à insectes est également présent depuis 2 ans. On soulignera la présence de quelques arbres morts sur pieds

⁹ Burguin E., 2024 - Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes en Bretagne. Mise à jour 2024. DREAL Bretagne / Région Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 33 p. + 4 annexes.

¹⁰ La Renouée du Japon était présente sur les rives des deux petits étangs. Le chantier d'effacement de ces étangs a été l'occasion d'éliminer cette espèce du site.

présentant de jolies cavités et l'abondance du lierre laissé sur la plupart des arbres. Dans le cadre des mesures compensatoires liées à l'effacement des deux petits étangs, une mare temporaire a vu le jour, et des mares permanentes (un fossé) a été conforté.

De ce fait, à dire d'expert, nous attribuons la note A, soit 5/5 points au total de l'IQE.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION				Note
	A	B	C	D	
POTENTIEL D'ACCUEIL (diversité et densité des micro-habitats, atteintes)	5	3	1	0	5/5



Petit talus sec et dénudé colonisé par des abeilles solitaires. Chaque petite particularité de sol, d'exposition offre des conditions originales à des espèces spécialisées. C'est cette diversité de petits milieux, que l'on vise.



Tas de branchages laissés sur place, très utiles aux insectes, ils soutiennent la biodiversité du site



Hôtel à insectes installé par la commune de Plougasnou en 2023



Hibernaculum en cours de finition en 2023. Dès 2023, des Orvets, Couleuvres et Crapauds épineux y ont été observés.

D- Perméabilité

Ce critère a pour objectif d'évaluer la libre circulation de la faune dans l'enceinte même du site le site et l'absence de piège pour celle-ci.

On se réjouit qu'aucune barrière à la faune ne soit recensée à l'intérieur du site, la circulation est bonne dans cet espace. Aucun piège à faune n'a été recensé sur site, hormis quelques bouteilles vides qui peuvent piéger des micromammifères mais aucun cas n'a été constaté.

Aucune pollution lumineuse n'est à déplorer.

Et l'on soulignera bien sûr les travaux importants menés sur le Pontplaincoat afin de rétablir la continuité écologique pour la faune aquatique et également restaurer la circulation des sédiments, augmentant ainsi la fonctionnalité de la rivière. Par ailleurs l'opération a permis de restaurer des milieux naturels essentiels à la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau également, ainsi une végétation caractéristique des prairies humides tend à s'exprimer sur certaines zones.

De ce fait, à dire d'expert, nous attribuons la note A (très satisfaisant), soit 4 sur 4 points au total de l'IQE

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	D (très insuffisant)	C (insuffisant)	B (satisfaisant)	A (très satisfaisant)		
PERMEABILITE DU SITE (éléments fragmentants)	0	2	3	4		A 4/4

E- Réseaux écologiques

Le refuge de l'étang de Mesquéau est identifié comme un réservoir de biodiversité et également un comme une zone stratégique de circulation de la faune et de la flore dans la Trame verte et bleue. La RD 46 située à l'Ouest du site fractionne le territoire et constitue un risque de collision pour la faune terrestre. Le pont cadre aménagé sous la route offre maintenant un passage sécurisé pour les espèces aquatiques ou semi-aquatiques comme la Loutre d'Europe. Une banquette a d'ailleurs été aménagée pour permettre le passage de cette dernière. Sur le reste de ses bordures, le refuge est connecté à un ensemble riche et varié d'espaces naturels où les infrastructures humaines posent pas ou peu de difficultés à la circulation des espèces. Aucune donnée de mortalité par collision routière n'est à déplorer sur le site et ses abords immédiats.

De ce fait, à dire d'expert, nous attribuons la note B, soit 9 sur 12 points au total de l'IQE.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	D (très insuffisant)	C (insuffisant)	B (satisfaisant)	A (très satisfaisant)		
RESEAUX ECOLOGIQUES	3	6	9	12		B 9/12

3.2.3 Patrimonialité

A- Habitats patrimoniaux

Les habitats patrimoniaux, déterminants ZNIEFF et/ou Natura 2000, représentent 4,4ha sur le site, soit 44,5 % de la surface totale. Les boisements humides représentent la plus grande proportion d'habitats considérés comme patrimoniaux, suivis par les prairies de fauche atlantique et les prairies humides à jonc épars ou à joncs acutiflore. Certains espaces en friches sont aussi des milieux originaux, qui, même peu étendus, offrent une diversité et soutiennent la vie de cortèges particuliers, on y retrouve les ronciers, les ptéridaies ou secteur à Fougère aigle ainsi que les fourrés à ajoncs d'Europe.

Avec 7,35% de la surface totale, le site obtient la note maximale de 10/10 selon le barème IQE.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	0 %	1 à 5 %	6 à 10 %	11 à 20 %	> 20 %	
HABITAT PATRIMONIAUX (déterminant ZNIEFF / directive habitat)	0	3	6	8	10	44 10/10

B- Espèces patrimoniales

Oiseaux

Parmi les 43 espèces d'oiseaux observées, 4 espèces nicheuses probables ou certaines sur le site sont considérées comme patrimoniales. Le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et le Serin Cini sont classés comme vulnérables sur la Liste Rouge Nationale. Le Roitelet à triple bandeau est déterminant ZNIEFF¹¹.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	statut sur site	Espèce protégée (2009)	RBR (2021)	LRR 2021	LR FR NICHEUR (2016)	Tendances STOC depuis 1989	Directive Oiseaux (2009)	Déterminant ZNIEFF
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nce	Article 3	Elevée	LC	VU	-33%		
Roitelet à triple bandeau *	<i>Regulus ignicapilla</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	LC	- 25% (+ 3% depuis 10 ans)		X
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Npr	Article 3	Modérée	LC	VU	-54%		
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Npr	Article 3	Elevée	VU	VU	-42%		

Nce: Nicheur certain	
Npr: Nicheur probable	
Npo : Nicheur possible	
Espèce patrimoniale	
RBD : Responsabilité Biologique Départementale	
RBR : Responsabilité Biologique Régionale	
LRR : Liste Rouge Régionale	
LRN : Liste Rouge Nationale (France)	
STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs	
Article 3 : accordant un statut de protection à l'espèce mais aussi à ses sites de reproduction et ses aires de repos	
Article 6 : autorisations exceptionnelles de désaïrage de jeunes pour l'exercice de la chasse au vol.	
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)	
NT : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)	
VU : Vulnérable	
EN : En danger	
CR : En danger critique	
NA : Non applicable	
DD : Données insuffisantes	

Autres groupes

Une espèce de libellule patrimoniale a été recensée sur le site :

¹¹ ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, issu d'un programme initié en 1982 par le Ministère en charge de l'environnement et piloté par le MNHN (Muséum national d'histoire naturelle)

- L'Oxycordulie à corps fin ou Cordulie à corps fin, classée quasi menacée à l'échelle nationale¹², en danger d'extinction à l'échelle mondiale, inscrite à l'Annexe II de la Convention de Berne¹³ et l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore¹⁴, cette espèce est patrimoniale.

Deux mammifères patrimoniaux sont présents sur site :

- La Loutre d'Europe, inscrite à l'Annexe II de la convention de Berne¹⁵ et aux Annexes II et IV de la Directive Habitats Faune-Flore¹⁶. C'est une espèce déterminante Znieff en Bretagne.
- Le Campagnol amphibie, classé vulnérable à l'échelle mondiale, quasi menacé à l'échelle nationale et régionale, c'est également une espèce déterminante Znieff en Bretagne.

Bilan espèces patrimoniales

Au total, 7 espèces patrimoniales ont été recensées lors de l'étude, dont 3 qui présentent plusieurs niveaux d'enjeux (national et international).

Il est à noter également que les populations de poissons ne sont pas évaluées dans cette étude et représentent néanmoins un enjeu fort pour la qualité biologique de ce site.

Des inventaires spécifiques pourraient également être menés pour affiner la connaissance.

Sur cet indicateur, le site obtient la note de 10/30, soit 33% de la note maximale selon le barème IQE.

ESPECES PATRIMONIALES	Flore	Avifaune	Reptiles	Amphibiens	Chiroptères	Rhopalocères	Odonates	Autres taxons	Nombre total d'espèces
Nb sp à 3 niveaux d'enjeu									0
Nb sp à 2 niveaux d'enjeu							1	2	6
Nb sp à 1 niveaux d'enjeu		4							4
								TOTAL	10

3.2.4 Sensibilisation

Comme décrit au paragraphe similaire concernant le refuge de la Métairie, la commune de Plougasnou s'inscrit dans une démarche de sensibilisation forte avec une politique d'écologie populaire engagée. Aussi, sur les refuges LPO, une action de sensibilisation par an est programmée. Elles ont été plus nombreuses sur le refuge de la Métairie mais néanmoins 3 temps d'animation ont été menés à Mesquéau.

Sur cet indicateur, le site obtient la note de 15/20, soit 75% de note maximale selon le barème IQE.

INDICATEUR ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE REFUGE	EVALUATION					Note
	0	1	1 à 3	3 à 5	6 ou +	
Nb D'ACTIONS SUR 5 ANS	0	5	10	15	20	15/20

¹² La Cordulie à Corps fin fait partie des 18 espèces du plan national d'actions en faveur des odonates.

¹³ Annexe II de la convention de Berne : espèces animales strictement protégées dont les états signataires doivent assurer la conservation par des mesures législatives et réglementaires.

¹⁴ Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : espèces animales strictement protégées dont les états signataires doivent assurer la conservation par des mesures législatives et réglementaires.

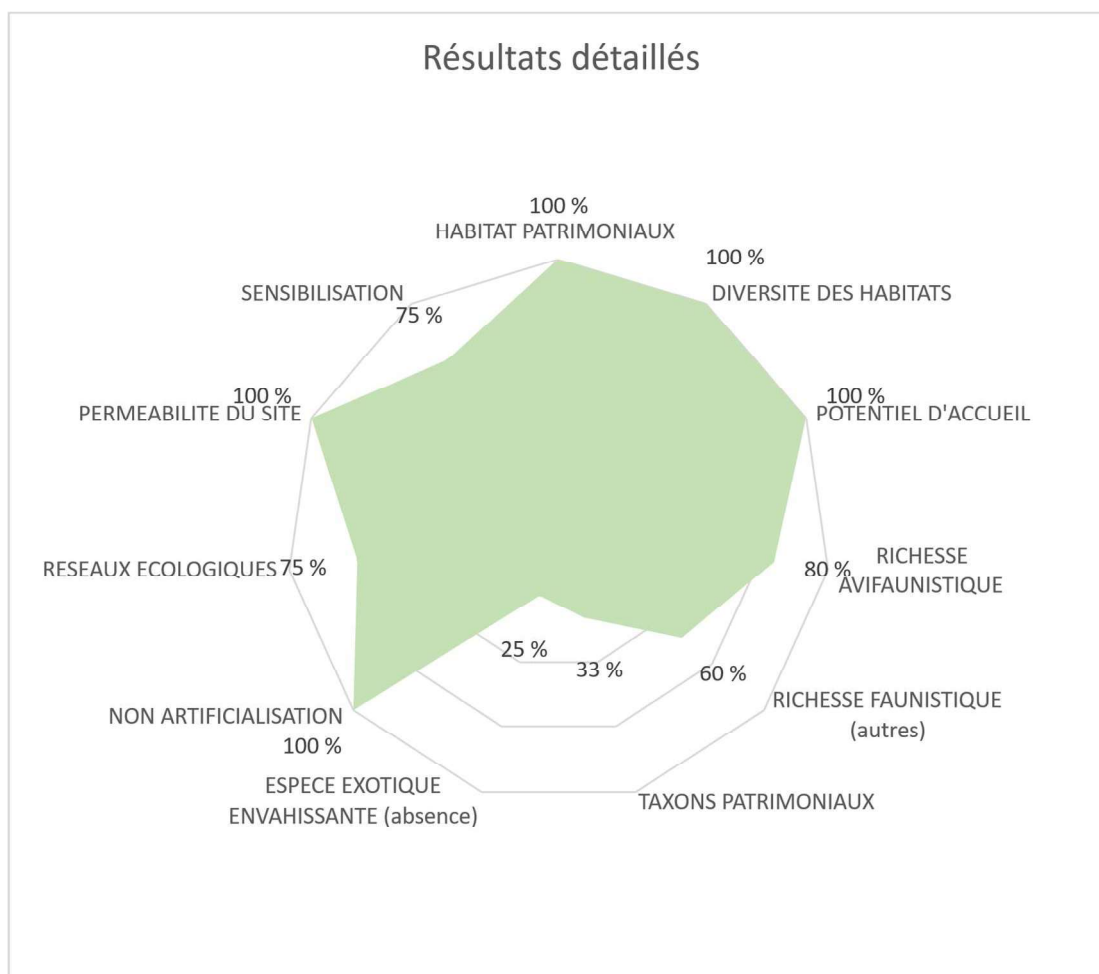
¹⁵ Annexe II de la convention de Berne : espèces animales strictement protégées dont les états signataires doivent assurer la conservation par des mesures législatives et réglementaires.

¹⁶ Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : espèces animales strictement protégées dont les états signataires doivent assurer la conservation par des mesures législatives et réglementaires.

Annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

3.3 Bilan de l'IQE

	Indicateur	Evaluation	Note IQE	Note max
Diversité	Habitats naturels	15 habitats	25	25
	Avifaune	42 espèces d'oiseaux	8	10
	Faune (hors oiseaux)	60 espèces	12	20
Fonctionnalité	Non-artificialisation	Surface non-artificialisée (92% du site)	4	4
	Espèces Exotiques Envahissant	A / B / C / D	-2	0
	Perméabilité	A / B / C / D	4	4
	Potentiel d'accueil	A / B / C / D	5	5
	Réseaux écologique	A / B / C / D	9	12
Patrimonialité	Habitats patrimoniaux	Surface occupée (44% du site)	10	10
	Espèces à 3 niveaux d'enjeu	0 espèces	0	
	Espèces à 2 niveaux d'enjeu	3 espèces	6	30
	Espèces à 1 niveau d'enjeu	4 espèces	4	
Sensibilisation	Sensibilisation	3 actions / 5 ans	15	20
		TOTAL	100	140
		Note sur 100	71,4	100



Avec une note de **71,4 sur 100**, le refuge de l'étang de Mesquéau obtient une note satisfaisante qui traduit bien son caractère naturel et révèle la richesse biologique du site bien que ce soit également un espace de promenade et un espace à vocation récréative.

La **diversité avifaunistique est élevée**, avec 80% de la note maximale, et la richesse faunistique également par rapport à de nombreux autres sites évalués, en effet 60% sur ce paramètre est une valeur élevée. Cela s'explique par une mosaïque d'habitats diversifiés et en bon état grâce à une gestion adéquate. De plus l'on retrouve en plus des cortèges les plus communs et ubiquistes, des espèces spécifiques aux milieux aquatiques et cela augmente sensiblement la diversité faunistique du site, notamment grâce à la grande richesse du site pour les odonates.

La fonctionnalité du site est également très élevée, les seuls facteurs limitants sur ces paramètres relèvent des réseaux routiers et infrastructures anthropiques, mais qui restent peu impactant pour la circulation de la faune et de la flore sur le refuge.

Comme à la Métairie, l'état de la **diversité et de la patrimonialité** (taxons patrimoniaux) ne sont qu'indicatifs et perfectibles. Des études spécifiques sur les groupes floristiques et mammalogiques peuvent augmenter la note dans ces 2 domaines.

Enfin les actions de sensibilisation sont déjà au cœur du projet et doivent être poursuivies. D'autant que le site de Mesquéau attire de nombreux promeneurs locaux ou touristes, par la présence du camping à proximité. Ce refuge est un bel espace de découverte à de la nature pour la population. Le refuge offre une grande diversité floristique et faunistique et le plus souvent très accessible grâce aux sentiers nombreux. Une communication sur les modes de gestion le long de ces sentiers pourrait être installés, et peut être une réflexion sur des espaces de rives préservés de toute cheminement et fréquentation pour tenter d'offrir quelques espaces de tranquillité à la faune.

4. Bilan

Lors de ces 5 années, on constate un maintien des espèces notamment grâce à la gestion appliquée avec la mise en place de fauche tardive sur de nombreuses prairies de Mesquéau et espaces en herbes de la Métairie. Plusieurs nouvelles espèces ont pu être observées sur les refuges au fil des 5 années dont la nidification probable de la Bergeronnette des ruisseaux à Mesquéau, la présence de l'Orvet fragile sur les deux sites, de la Couleuvre helvétique sur Mesquéau et du Léopard des murailles à la Métairie. On a détecté également l'arrivée nouvelle et quelque peu originale de la Bouscarle de Cetti dans les friches de la Métairie, mais aussi deux fois plus de papillons sur ce site en 2025 qu'en 2021 grâce à la gestion différenciée et particulièrement aux fauches tardives mises en place. Sur Mesquéau, nous avons pu confirmer la présence de la Cordulie à corps fin, donnée originale en Bretagne et on a été témoin des premiers indices de présence de la Loutre d'Europe et du Campagnol amphibie sur la prairie de Kerdréan.

La grande prairie de Mesquéau, dont la gestion a été confiée de longue date à un exploitant agricole de la commune a aussi fait l'objet d'une fauche tardive grâce aux échanges fructueux menés collectivement sur le terrain. Nous avons eu le plaisir d'y voir fleurir en 2025 toujours plus de pieds d'Orchis à fleurs lâches et nouvellement la Listère à feuilles ovales. Il sera essentiel à l'avenir de poursuivre la gestion de cette prairie en fauche tardive avec exportation afin de préserver sa diversité floristique.



Listère à feuilles ovales



Listère à feuilles ovales



Orchis à fleurs lâches

Lors de ces 5 années, la gestion a été modifiée pour permettre à la nature d'évoluer plus librement, des aménagements ont été réalisés dont la pose de nichoirs sur les deux sites, la création d'un hibernaculum à Mesquéau, l'installation de gîtes à insectes à Mesquéau.

Des chantiers ambitieux ont été menés : pour la gestion des espèces exotiques envahissantes à la Métairie et la création d'une mare toujours sur le même site.

Par ailleurs les actions de sensibilisation ont été nombreuses sur ces deux refuges et ont permis de transmettre une meilleure connaissance de la nature et des valeurs fortes quant à la préservation du vivant sur le territoire communal.

Afin de poursuivre sur cette dynamique et continuer donc de maintenir une richesse de la biodiversité sur ces sites, des mesures peuvent être appliquées pour les années à venir ainsi que la poursuite de mesures déjà mises en œuvre :

- Il faudrait éliminer les essences invasives pour éviter leur dispersion sur le site et pour favoriser la flore locale. Sur Mesquéau il faudrait consacrer du temps au diagnostic des potentielles espèces aquatiques envahissantes et apprécier plus finement leur impact sur l'écosystème. Sur la Métairie la problématique est bien identifiée et un chantier initial a été mené. Il faudra surveiller les rejets et repousses et très certainement réorganiser ponctuellement des chantiers d'arrachage et de coupes pour épuiser ces espèces qui posent vraiment problème sur le site.
- Bien poursuivre les zones en fauche tardive comme effectuée ces dernières années, avec toujours une exportation des matières afin de ne pas enrichir les sols.
- Les agents des espaces verts doivent être sensibilisés, il est important de les impliquer et de prévoir au moins une animation/formation avec une partie du personnel gérant les sites à l'avenir.
- Poursuivre les animations à destination des familles et grand public sur les sites refuge.
- Le suivi de la biodiversité doit se poursuivre afin de voir l'évolution sur le Refuge et ainsi de pouvoir revoir les types d'aménagements à prévoir.
- A propos de la gestion de la prairie de Kerdréan, : il s'agirait de laisser se stabiliser la végétation dans la prairie pour affiner le mode de gestion dans les quelques années à venir. Dans l'immédiat il s'agit de

ne pas faucher en bordure de rivière afin que la ripisylve puisse se développer naturellement. De façon à protéger les berges, si un pâturage était mis en place, on protégerait également les berges du bétail au moyen d'un fil.

La partie la plus « mouillée » de la prairie abrite le Campagnol amphibie, vu le degré d'engorgement des sols en cet endroit, on peut difficilement imaginer un entretien annuel, mais plutôt une fauche ponctuelle, réalisée tous les 2 à 3 ans pour éviter la fermeture du milieu, néfaste au Campagnol amphibie. Ces entretiens seront réalisés lors d'années sèches et avec du matériel léger. Il faudra éviter sur cette zone de mettre en place du pâturage avec du bétail lourd, en effet les sols abîmés par le bétail ou sur-pâturés sont généralement désertés par le campagnol amphibie. La fauche préserve mieux le milieu pour l'espèce.

La pente aujourd'hui colonisée par les Ajoncs d'Europe sera difficile à entretenir et il n'y aurait probablement aucune plus-value à le faire. Il paraît plus opportun de laisser la végétation évoluer librement sur cette zone.

- Prendre en compte les mesures proposées en 2021 et non réalisées ;